

Assemblées  
SB/CR/MC

**PROCÈS-VERBAL DE LA  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 6 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 6 février à 18h30 et par écrit le 30 janvier 2025, se sont réunis au nombre de 46 dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur André SANTINI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49.

**Etaient présents :**

André SANTINI	Etienne BÉRANGER	Claire GALLIOT
Thierry LEFÈVRE	Kathy SIMILOWSKI	Caroline MILLAN
Fanny VERGNON	Nicole BERNADET	Guillaume LEVY
Philippe KNUSMANN A partir de 19h27	Dominique GIACOMETTI	Anne-Sophie THIBAUT
Fabienne LIADZÉ	Maria GARRIGUES	Cyrille GRANDCLEMENT
Ludovic GUILCHER Jusqu'à 20h23	Christine OLIVIER	Caroline ROMAIN
Edith LETOURNEL	Thibaut ROUSSEL	Didier VERNET
David DAOULAS à partir de 20h29	Marie-Hélène LE BERRE	Martine VESSIÈRE
Alain LEVY	François SINSOLIEUX	Jean-Baptiste BART
Arthur KHANDJIAN	Florent TRIDERA	André TANTI
Claire SZABO	Eric KALASZ	Thibaud GLOWACZOWER
Bernard de CARRÈRE	Isabelle MARLIERE	Sophie MEREAU
Sabine LAKE-LOPEZ	Claire GUICHARD Jusqu'à 19h24	Laurent THIBAUT
Olivier RIGONI	Corine SEMPE	Patrick AUFFRET
Tiphaine BONNIER	Stéphane FORMONT	

**Etaient représentés :**

Philippe KNUSMANN par Ludovic GUILCHER jusqu'à 19h27  
Ludovic GUILCHER par Philippe KNUSMANN à partir de 20h23  
David DAOULAS par Tiphaine BONNIER jusqu'à 20h29  
Nathalie PITROU par André SANTINI  
Louis DORANGE par Fanny VERGNON

**Etaient absents :**

Claire GUICHARD à partir de 19h24  
Jean COURCELLE-LABROUSSE  
Valérie GIRAUD  
Salim MOUNIR ALAOUI

Caroline MILLAN est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle accepte.

**M. le Maire.-** "Mes chers collègues, on me dit que le quorum est atteint, en tout cas, l'heure est arrivée. Nous pouvons donc commencer."

#### **Appel nominal**

**M. BIZOT.-** "Le quorum est atteint, Monsieur le Maire."

**M. le Maire.-** " Le quorum est atteint. La séance est ouverte.

Il faut désigner un secrétaire de séance.

Monsieur le Premier Adjoint."

#### **Désignation d'un secrétaire de séance.**

**M. LEFÈVRE.-** "Caroline MILLAN a émis le souhait, je crois."

**M. le Maire.-** "Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats.

Qui est contre Caroline MILLAN ?

Avis contraires ? Abstentions ?"

Elle est élue et regagne la place."

**Caroline MILLAN est élue secrétaire de séance.**

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 12 décembre 2024.**

**M. le Maire.-** " Je n'ai pas reçu de remarques. Y en a-t-il ?

Avis contraires ? Abstentions ?

Il est adopté."

**Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.**

#### **Information sur les décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.**

**M. le Maire.-** "Il n'y a pas de vote. Il est pris acte de la transmission de la liste des décisions. "

**Il est pris acte.**

#### **Hommage à Valérie ANDRÉ**

**M. le Maire.-** " Chers Collègues,

Le mardi 21 janvier, nous avons eu la tristesse d'apprendre la disparition du Général Valérie ANDRÉ. D'un tempérament exceptionnel, le Général Valérie ANDRÉ fut indéniablement une figure nationale et pionnière.

Elle fut en effet la première femme à piloter des hélicoptères en zoneS de guerre, en Indochine puis en Algérie, la première femme à atteindre le grade de Général dans l'Histoire de France, et la première femme à être élevé au rang de Grand-Croix de la Légion d'honneur à titre militaire.

Si, comme je l'ai dit, le Général Valérie ANDRÉ était une figure nationale et pionnière, elle était aussi, et je tiens à insister sur ce point, une figure isséenne.

Elle était même, j'en atteste, une Isséenne de cœur, profondément attachée à notre ville depuis de très nombreuses années, et qui lui est demeurée fidèle jusqu'à la fin de ses jours.

Ainsi, c'est à Issy-les-Moulineaux qu'en 1963, le Général Valérie ANDRÉ a épousé le Colonel Alexis SANTINI, décoré de la Croix de guerre 1939-1945, avec lequel elle formait un couple fusionnel.

Ma tante avait d'ailleurs pour habitude de dire, à propos de sa relation avec mon oncle : « *Nous n'étions pas un couple, nous étions des compagnons d'armes* ».

Ensemble, ils vécurent heureux dans notre ville, jusqu'à être rappelés au ciel l'un et l'autre, d'abord.

Le Colonel Alexis SANTINI puis, il y a deux semaines, le Général Valérie ANDRÉ, à l'âge de 102 ans.

Quelle vie que celle du Général Valérie ANDRÉ !

Née en 1922 à Strasbourg, Valérie ANDRÉ eut très tôt conscience de sa double vocation : parcourir le ciel et guérir les hommes.

Guidée par l'audace qui la caractérisait au plus haut point, Valérie ANDRÉ effectua son baptême de l'air dès l'âge de 13 ans, faisant preuve ainsi d'une étonnante précocité.

En 1940, Valérie ANDRÉ avait à peine 18 ans lorsque survint la catastrophe de l'invasion allemande.

Bien que l'Occupation aurait pu l'en dissuader, notamment en raison des risques particuliers qui entouraient les étudiants alsaciens, Valérie ANDRÉ fit le choix courageux de poursuivre ses études de médecine.

Elle s'exile d'abord à Clermont-Ferrand, où s'est réfugiée la Faculté de Strasbourg ; puis, après l'invasion de la zone libre en 1942, elle s'installe à Paris afin de continuer ses études, clandestinement, en menant parallèlement des actions de Résistance.

A l'issue de la guerre, elle remporte une belle victoire personnelle en obtenant enfin son diplôme de docteur en médecine.

Peu après, Valérie ANDRÉ perçoit que tout en lui permettant d'exercer son métier de médecin, l'armée lui permettrait aussi d'atteindre son deuxième but : sillonner les cieux.

Ainsi, Valérie ANDRÉ effectue une préparation militaire de parachutiste, au cours de laquelle elle accomplit ses premiers sauts. Elle se forme également au pilotage d'hélicoptères et se spécialise dans les évacuations sanitaires.

En pleine guerre d'Indochine, elle apprend que le corps expéditionnaire français souffre d'une pénurie de médecins.

Elle saisit donc cette occasion pour s'engager dans l'armée, en tant que Médecin-Capitaine, et part pour l'Indochine en janvier 1949.

Sur ce théâtre d'opération, le Médecin-Capitaine Valérie ANDRÉ réalise, jusqu'à son départ en 1953, 129 vols opérationnels et assure l'évacuation de 165 blessés.

Elle contribue ainsi à sauver la vie de nombreux soldats français, très souvent au péril de la sienne. Car, il faut le savoir, les évacuations de blessés par hélicoptères se faisaient généralement sous le feu ennemi !

Quelques années plus tard, en 1959, le Médecin-Capitaine Valérie ANDRÉ est à nouveau mobilisée, cette fois-ci sur le théâtre algérien.

Là encore, elle démontre un courage à toute épreuve, réalisant plus de 350 évacuations héliportées !

De retour en France en 1962, elle accomplit une brillante carrière au Service de Santé des Armées, enchaînant les promotions et les réussites.

Elle devient ainsi la première femme de l'Histoire de France à atteindre le grade de général en tant que Médecin-Général en 1976. Puis, en 1981, elle est promue Médecin-Général Inspecteur, avec le rang de Général de division.

C'est en 1981 également qu'elle met un terme à sa carrière militaire, après avoir occupé une fonction très prestigieuse, à savoir directeur du service de santé de la 2<sup>ème</sup> Région Aérienne.

Pour le Général Valérie ANDRÉ, tout imprégnée qu'elle était de la passion de l'armée et du sens du devoir, cette retraite militaire fut un moment douloureux.

Elle avait un jour déclaré : « *Cela m'a fait beaucoup de peine de quitter le bel uniforme que je portais depuis 33 ans. Mais je sais que si l'on a besoin de moi, on m'appellera* ».

Pour autant, les années qui suivirent sa retraite furent placées sous le signe de la gloire et de la reconnaissance.

Ainsi, le Général Valérie ANDRÉ devient la première femme Grand-Croix de l'Ordre national du Mérite en 1987.

Et en 1999, le Général Valérie ANDRÉ devient la première femme élevée à la dignité de Grand-Croix de la Légion d'honneur à titre militaire.

Par la suite, de très nombreux hommages lui sont rendus, notamment par notre ville d'Issy-les-Moulineaux, qui était aussi sa ville.

Le 8 mai 2022, pour célébrer le centenaire du Médecin-Général Inspecteur Valérie ANDRÉ, nous avons, en la présence de cette dernière, baptisé de son nom l'héliport de notre commune.

Ce site historique, berceau de l'aviation française, porte désormais le nom d'« *Héliport d'Issy-les-Moulineaux – Médecin général Inspecteur Valérie ANDRÉ* ».

Le lundi 27 janvier 2025, moins d'une semaine après sa disparition, la nation reconnaissante lui a rendu un bel hommage en l'Hôtel des Invalides.

Preuve de l'attachement profond de notre armée au Général Valérie ANDRÉ, la cérémonie a été présidée en personne par le Chef d'état-major des Armées, le Général Thierry BURKHARD.

Le Général François LECOINTRE, ancien Chef d'état-major des Armées et aujourd'hui Grand Chancelier de la Légion d'honneur, était également présent.

Le même jour, la BA 107, à laquelle est rattaché l'Escadron d'hélicoptères 3/67 « Parisis », l'une de nos unités filleules, a également rendu un bel hommage au Général Valérie ANDRÉ.

Je tiens à cet égard à remercier sincèrement le Colonel Bertrand SANSU, ancien commandant de la BA 107 et Isséen, pour sa contribution importante à l'organisation de cette cérémonie.

En quelque sorte, ces cérémonies inauguraient un nouveau temps pour le Général Valérie ANDRÉ, celui de la mémoire.

Le Général Valérie ANDRÉ ne pouvant plus témoigner de sa propre vie, comme elle aimait le faire avec ce mélange de dignité et d'humilité qui la caractérisait bien, il nous appartient désormais de faire vivre sa mémoire.

Ce devoir de mémoire vaut particulièrement pour nous, Isséens, qui avons été ses plus proches concitoyens. À nous de l'accomplir avec constance, l'esprit tourné vers les générations futures.

Pour cela, je sais pouvoir compter sur ma collègue Christine OLIVIER, ainsi que sur vous tous, quelles que soient nos appartenances politiques.

Comme vous le savez, un livre d'hommages a été installé dans le hall de notre Hôtel de Ville pour recueillir les témoignages et marques de sympathie de celles et ceux qui l'ont connue ou admirée.

Vous êtes naturellement invités à y apporter votre contribution si vous le souhaitez.

En cette époque où notre pays se trouve confronté à de nombreux bouleversements, la France a plus que jamais besoin de s'unir autour de figures héroïques et exemplaires telles que le Général Valérie ANDRÉ.

Il vous est demandé d'observer une minute de silence."

*(L'assemblée respecte une minute de silence à la mémoire de Mme Valérie ANDRÉ.)*

**M. le Maire.**- "Merci à vous."

### **Hommage à Patricia CRETE-BETRY.**

**M. le Maire.**- "Mes Chers Collègues,

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris la disparition de Patricia CRETE-BETRY le 27 janvier dernier.

Isséenne de longue date, elle était une figure emblématique du monde de l'édition historique en France. Rédactrice en chef du magazine Historia, auquel elle s'est dédiée sans compter pendant quarante-deux ans, son travail a toujours été marqué par une volonté de rendre l'histoire accessible et engageante pour le grand public, en évitant les cercles élitistes. Apprendre sans jamais trop se prendre au sérieux était l'une de ses règles.

En septembre 2014, elle passa le relais d'Historia pour une retraite bien méritée mais toujours hyperactive. Elle présidait notamment l'association historique d'Issy-les Moulineaux (HISTORIM), sa ville de cœur, et participait au succès de la collection Quelle Histoire (Bayard) à destination du jeune public.

Tous ceux qui l'ont côtoyée garderont en mémoire son dévouement et son impact durable sur le domaine de l'édition historique. Elle laisse derrière elle un héritage riche et une communauté de passionnés d'histoire qui lui sont reconnaissants.

Son attachement indéfectible à notre Ville ainsi que son action laisseront une empreinte précieuse dans l'histoire d'Issy-les-Moulineaux. Grande amie de notre musée, elle préparait ainsi chaque année le programme des Journées Européennes du Patrimoine avec nos équipes. Elle a également largement participé aux trois parcours historiques du Fort, de l'aviation et de l'île Saint-Germain.

Les pensées du Conseil Municipal vont bien évidemment à ses proches et à sa famille, et plus particulièrement à son époux Alain et à sa fille Aurélie.

Il vous est demandé d'observer une minute de silence."

*(L'assemblée respecte une minute de silence à la mémoire de Mme Patricia CRETE-BETRY.)*

### Inscription d'un vœu

**M. le Maire.**- "Nous avons reçu un vœu présenté par la liste « *Vivre Issy Pleinement* » qui est déposé sur les pupitres. La recevabilité sera examinée en fin d'ordre du jour."

### Modification de l'ordre du jour

**M. le Maire.**- "Modification de l'ordre du jour avec suppression de :

- la délibération n°1 relative à l'élection d'un Adjoint au Maire et détermination de son rang ;
- la délibération n°2 relative à la modification de la composition dans divers organismes ;
- la délibération n°17 relative à l'actualisation des indemnités de fonction allouées au Maire, aux Adjoints au Maire et aux conseillers municipaux délégués.

## I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Thierry LEFÈVRE

**3. Fixation des conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres des Commissions de Délégation de Service Public (secteurs Restauration scolaire – Sports – Enlèvement et mise en fourrière des véhicules).**

**M. LEFÈVRE.**- "Par délibération en date du 4 juin 2020, les commissions suivantes ont été créées :

- commission de délégation de service public « Sports » ;
- commission de délégation de service public pour la restauration scolaire ;
- commission de délégation de service public pour l'enlèvement et à la mise en fourrière des véhicules.

Toutefois, à la suite des démissions d'élus des listes « Collectif Écolo et Social » et « Issy s'engage », il convient de réélire les membres des 3 commissions susmentionnées et, conformément à l'article D. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, de fixer les conditions de dépôt des listes qui seront les suivantes, ce qui est l'objet de cette délibération.

Les listes seront à déposer le lundi 31 mars 2025 avant 18h30 auprès du service des Assemblées. Lors de la séance du Conseil du jeudi 3 avril 2025, qui suivra cette date ultime de dépôt de liste, il sera procédé à l'élection des membres des Commissions qui viennent d'être évoquées.

Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal de fixer les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres desdites Commissions."

**M. le Maire.**- "Madame VESSIÈRE."

**Mme VESSIÈRE.**- "Nous avons posé la question sur le type de scrutin, mais Monsieur BIZOT nous a répondu : proportionnel au plus fort reste.

Vous parlez du nombre de sièges et de personnes sur les listes. Le PV du 4 juin 2020 mentionne 5 sièges dans chaque commission : restons-nous bien à 5 sièges ? C'est la seule précision que nous souhaitons avoir."

**M. LEFÈVRE.**- "Il y a bien 5 titulaires et 5 suppléants dans chaque commission."

**M. le Maire.**- "Autres questions ?

Il faut donc voter. "

Le Conseil municipal :

**FIXE** comme suit, les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres des Commissions de délégation de service public pour les secteurs « Restauration scolaire », « Sports » et « Enlèvement et mise en fourrière des véhicules » :

- les listes seront à déposer le lundi 31 mars 2025 avant 18h30 auprès du service des Assemblées. Lors de la séance du Conseil du jeudi 3 avril 2025, il sera procédé à l'élection des membres des Commissions de délégation de service public pour les secteurs Restauration scolaire, Sports et Enlèvement et mise en fourrière des véhicules,
- les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales,
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.

**Adopté à l'unanimité**

## **II – VILLE NUMÉRIQUE – Thierry LEFÈVRE**

### **4. Avenant n°1 au marché MA2201 d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des systèmes d'information de la Ville d'Issy-les-Moulineaux et de son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).**

**M. LEFÈVRE.**- "Il s'agit d'un avenant que nous pouvons qualifier de tuilage. Le contrat avec la société MEDIATERRA, prestataire avec lequel nous travaillons depuis de longue date, très professionnel et très apprécié par l'ensemble des services, prend fin le 24 février 2025. Il vous est proposé de le prolonger par un avenant de 3 mois pour assurer le tuilage avec l'équipe numérique, laquelle a vocation à reprendre ces différentes prestations.

Le tarif est identique au tarif convenu au départ : 43 955 € pour 3 mois, soit un budget supplémentaire d'un peu plus de 131 000 €"

**M. le Maire.**- "Des questions ?"

**M. TANTI.**- "Monsieur le Maire, juste pour signaler que c'est encore une affaire dans laquelle vous faites l'inverse de ce que vous pronez en général, puisque vous réintégrez en régie ce service. Merci."

**M. LEFÈVRE.**- "Il ne faut pas confondre ce service avec l'infogérance. L'essentiel du service des systèmes d'information fait l'objet d'une DSP, puisque la société SPIE ICS est titulaire de ce contrat.

En l'occurrence, l'équipe accompagne la Ville dans le suivi du contrat de DSP, qui est essentiel pour la Ville, puisqu'il gère l'ensemble de ses systèmes informatiques et d'information."

**M. le Maire.**- "D'autres observations ?

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

**APPROUVE** la modification n°1 au marché MA2201 ayant pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre des systèmes d'information de la Ville d'Issy-les-Moulineaux et de son Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint délégué à la commande publique à signer la modification n°1 au marché MA2201.

**PRECISE** que ladite modification n°1 a pour objet de prolonger le marché MA2201 pour la période du 24 février 2025 au 23 mai 2025 (soit 3 mois).

**PRECISE** que ladite modification n°1 prendra effet à compter de sa notification et se terminera au 23 mai 2025.

**PRECISE** que ladite modification n°1 présente une plus-value de 8,33%.

**DIT** que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget municipal.

**Adopté à l'unanimité**

### III – FINANCES – Édith LETOURNEL

#### 5. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024.

**Mme LETOURNEL.**- "Le Conseil de ce soir est l'occasion, comme habituellement en cette période, de procéder à la reprise des résultats de l'année antérieure et de voter le budget 2025.

Cette première délibération vous présente le principe de cette reprise anticipée des résultats qui nous est permis. En l'occurrence, nous pouvons anticiper la reprise, sachant que l'adoption du compte administratif définitif sera faite début avril.

Vous voyez dans la délibération les montants associés. Le résultat de l'exercice 2024 s'élève à 11 487 000 €, sachant que le résultat 2023, reporté lui-même, accumulant les résultats antérieurs cumulés, était de 25 047 000 €. Les résultats globaux associés, en faisant la somme des deux, se portent à 36 535 000 €.

Ces sommes sont affectées de différentes façons. Je viens de parler de la section fonctionnement. Pour la section investissement, page 2 de la délibération, le principe est le même. Je ne cite pas les montants, ils figurent sur le document avec des restes à réaliser en dépenses et en recettes (reports des projets en cours).

Prévision d'affectation de ces résultats :

- le report en investissement : 4 927 923,07 €
- l'affectation en réserves : 1 414 423,61 €
- le report de fonctionnement : 35 122 416,49 €.

Il vous est proposé d'approuver cette reprise anticipée des résultats 2024."

**M. le Maire.**- "Merci. Des questions ?

Monsieur TANTI."

**M. TANTI.**- "Monsieur le Maire, sur le principe de la reprise anticipée des résultats pour permettre dès cette présente séance d'adopter un budget conforme à la situation comptable réelle, nous n'y sommes pas opposés, puisque la loi le permet et évite d'utiliser des artifices alors que les montants, à quelques ajustements près, sont connus.

Mais nous ne pouvons pas laisser passer ce résultat sans réagir. Il n'est pas la preuve d'une bonne gestion des finances des Isséens. Une partie significative de ce résultat est en partie seulement due à la hausse des impôts locaux décidée contre notre avis il y a 2 ans.

En effet, ces hausses d'impôts ont généré en 2 ans de l'ordre d'une quinzaine de millions d'euros supplémentaires. Nous aurions aujourd'hui une cagnotte de 20 millions. Cela aurait été suffisant si ces hausses n'avaient pas été décidées.

L'objectif d'une collectivité publique est d'être bien gérée, non de faire des bénéfices en prenant de l'argent qui lui est inutile dans la poche de citoyens qui en ont besoin.

Il y a une vingtaine d'années, la Ville avait bénéficié d'un effet d'aubaine fiscale dû au très large développement économique dont elle avait bénéficié. Des baisses d'impôts avaient été décidées pour en tenir compte. Cette fois-ci, ce n'est pas du tout la même chose. Vous avez décidé d'augmenter les impôts locaux, qui sont très loin d'être les plus bas du département, alors que vous n'en aviez pas besoin et que la conjoncture était favorable au dynamisme des bases ; ce que les collectes d'impôts ont confirmé.

En relisant mon intervention d'il y a 2 ans, je me suis dit qu'il fallait que je vous redise, Monsieur le Maire, que vous avez bien changé. Où est l'André SANTINI qui fustigeait tous ceux qui géraient mal et qui, de ce fait, faisaient des déficits et augmentaient les impôts ? Vous auriez fait des bénéfices et vous n'auriez pas eu besoin de recourir à des emprunts sans augmenter les impôts.

En conséquence, même si c'est une délibération technique, compte tenu de la nature anormale de ce bénéfice, nous nous abstenons sur cette délibération."

**M. le Maire.**- "D'autres remarques ? Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

**APPROUVE** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024.

**DÉCIDE** de reporter la somme de 4 927 923,07 € sur la ligne 001 en recettes d'investissement, de reporter la somme de 35 122 416,49 € sur la ligne 002 en recettes de fonctionnement et d'affecter la somme de 1 412 423,61 € sur la ligne 1068 en réserves d'investissement.

**DIT** que l'affectation définitive de ces sommes sera approuvée par délibération à l'issue du vote du compte financier unique.

**Adopté à l'unanimité**

**Se sont abstenus : 7 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI, Didier VERNET, Laurent THIBAUT, Sophie MEREAU, Patrick AUFFRET.**

## 6. Budget primitif de la commune pour l'exercice 2025.

**Mme LETOURNEL.**- "Le budget de fonctionnement pour 2025 s'élève à :

- 205 158 000 € en section de fonctionnement,
- 71 336 000 € en section d'investissement.

La note sur ce budget primitif vous a été jointe comme habituellement. Vous avez également à disposition le détail de ce budget comptable.

Depuis plusieurs semaines, nous sommes dans un contexte très délicat à la suite de la dissolution du nouveau gouvernement. La censure, courant décembre, n'a pas permis de voter le budget 2025 dans les délais habituels, déjà contraints, et a conduit à l'adoption d'une loi spéciale pour gérer la période intérimaire.

Pour rappel, les éléments externes du contexte actuel sont les suivants :

- stabilité des enveloppes de péréquation au niveau national, Le FPIC et le SRIF restent à des niveaux relativement stables. Pour nous cela a peu d'impact, en tout cas, en termes de variations ;
- poursuite de la révision des indicateurs financiers et de la répartition des dotations ;
- revalorisation des bases des valeurs locatives à 1,7 % pour les locaux d'habitation et à 0,9 % pour les locaux professionnels et commerciaux ; impact direct de la baisse de l'inflation qui a

conduit à revoir à la baisse ces revalorisations de façon bien plus importante que les années antérieures ;

- contribution identifiée des collectivités territoriales au redressement des finances publiques locales. Cela a fait l'objet de nombreux débats dans la discussion sur le projet de loi de finances 2025, notamment avec l'ancien gouvernement BARNIER. Pour autant, cette contribution est passée de 5 à 2 milliards avec le nouveau gouvernement et le budget qui vient d'être voté.

Je commente ici des éléments qui ne sont pas nécessairement dans la note qui vous a été remise, puisque celle-ci a été rédigée avant que le budget ne soit voté.

Le nouveau dispositif associé à cette contribution des collectivités est un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités, intitulé Dilico (on est très inventifs dès qu'il s'agit de taxes). Cette épargne forcée vise à lisser dans le temps certaines recettes des collectivités pour contribuer au redressement des comptes publics. En l'occurrence, pour le bloc communal qui nous concerne, c'est 1 Md€, donc moins qu'avant. Pour autant, cela ne change pas grand-chose pour nous, puisque les règles de répartition ont changé. Elles s'appuient dorénavant encore plus sur le potentiel fiscal par habitant recette et le revenu par habitant. Nous avons provisionné 2 500 000 € dans le budget 2025 (estimation faite avec la précédente règle), mais selon les récentes informations en attente de validation, la contribution sera de 2 373 000 €. Nous avons donc bien fait de garder par prudence une provision associée dans notre budget. Nous avons prévu 2 600 000 € par précaution, parce que tous ces montants étaient des hypothèses non finalisées.

Ce dispositif de lissage permettra de récupérer 30 % sur les 3 années à venir. Cela dit, il peut encore se passer beaucoup de choses d'ici à 3 ans, comme on a pu le voir ces mois derniers.

Le point important nouveau, qui n'était pas acté au moment de l'élaboration de ce budget, c'est la suppression de la mesure amputant les fonds de compensation de TVA. C'est une bonne nouvelle, puisqu'on garde le même dispositif qu'aujourd'hui. Cela ne change pas ces éléments.

Les contraintes sont propres aux collectivités locales liées à des niveaux de prix élevés, même si l'inflation a baissé, et avec des éléments qui ont contraint la gestion et le fonctionnement au quotidien. Pour autant, cela ne nous a pas empêchés d'avancer sur nos projets et notre fonctionnement.

Les orientations budgétaires pour 2025 s'appuient sur les mesures suivantes :

- un budget en euro constant pour les dépenses de fonctionnement. On absorbe en quelque sorte l'effet de l'inflation, même s'il est limité cette année, hors dépenses réglementaires et contractuelles ;
- des recettes de fonctionnement portées par un certain dynamisme sur le volume, mais marquées par de faibles recettes pour les DMTO. Cela date d'il y a quelques années et cela se poursuit malheureusement ; la situation de l'immobilier n'étant pas complètement revenue à la normale ;
- une enveloppe annuelle d'investissement très élevée, financée par les ressources propres à la Ville pour l'essentiel.

Je me permets tout de suite de répondre à la remarque de Monsieur TANTI. Les montants que nous investissons sont très élevés (budget d'investissement à plus de 70 M€, montant très élevé). Et ce ne sera pas la seule année, cela va se poursuivre, avec les gros programmes en cours ou qui démarrent. Pour le financer, il n'y a pas 36 moyens. Nous n'avons plus les montants liés au déplacement de plafond légal de densité depuis au moins 5-10 ans. Ces montants n'existant plus, il nous faut générer un excédent de fonctionnement qui va permettre de financer nos investissements. C'est une règle qu'apparemment, M. TANTI ne connaît pas, ou en tout cas fait semblant d'ignorer. Il est toujours facile de réécrire l'histoire après coup.

De plus, les années 2020 à 2022, y compris 2023, ont été des périodes très chahutées avec des dépenses en augmentation et des recettes ne suivant pas. Des changements dans les équilibres ont ainsi conduit aux décisions que nous avons prises et qui nous permettent aujourd'hui de financer nos investissements sans trop emprunter. C'est une gestion saine.

Nous ne constatons évidemment pas les mêmes phénomènes à l'échelle de l'État ou du secteur public. La France est très endettée ; son taux d'endettement est très surveillé. Pour autant, les efforts ne sont pas nécessairement suffisamment faits pour contenir ce niveau de dette mais c'est ainsi.

Nous faisons le choix de continuer à investir, mais en prenant des mesures de saine gestion qui ménagent notre avenir et celui de tous les Isséens dans la durée. Pour maintenir ces épargnes, nous devons fournir des efforts de gestion et générer cet autofinancement.

Sur le fonctionnement, nous avons prévu au budget, par rapport aux crédits ouverts 2024, une augmentation de 2,35 des dépenses réelles de fonctionnement et une augmentation de 1,48 des recettes. La dynamique des recettes est moins forte que celle des dépenses. Il convient de surveiller particulièrement ce sujet.

Ces dépenses de fonctionnement intègrent la nouvelle mesure de redressement, les 2,6 M€ prévus par précaution qui deviendront probablement 2,3 M€.

Les recettes de fonctionnement sont, en dehors des recettes de fonctionnement courantes, relativement stables grâce au dynamisme de notre fiscalité, permettant de compenser les pertes de certains revenus, notamment DMTO.

Cette année, il y a un changement de périmètre dans la répartition des charges. Les dépenses de titres restaurant ont été réaffectées. Auparavant considérées comme des charges de fonctionnement, elles sont désormais intégrées dans les dépenses de personnel. Cet ajustement technique s'élève à un montant de 1 M€. Cela permet de respecter des règles qui nous sont imposées. Vous retrouvez ces dépenses dans le document de présentation budgétaire. Elles augmentent de 2,8 % par rapport à 2024, tout en restant à un niveau très bas, comparativement à notre taille de collectivité.

Autre point important ; la hausse sensible de la cotisation employeur pour les agents des collectivités locales pour leur caisse de retraite. Elle est atténuée par rapport à l'hypothèse envisagée jusqu'à décembre dernier mais reste significative pour nous. Plusieurs centaines de milliers d'euros seront également constatées en dépenses supplémentaires.

Par ailleurs, la revalorisation de la grille de régime indemnitaire a été adoptée lors du Conseil municipal du 10 octobre 2024. Cette grille prévoit une augmentation du montant de l'IFSE pour de nombreux agents, avec des montants minimums/maximums définis par tranche. Cette augmentation impacte notre budget à hauteur de 1 M€ supplémentaire.

D'autres mesures sont inscrites dans la durée et concernent la montée en puissance de la police municipale. Ainsi, 7 nouveaux recrutements de policiers sont prévus dans le cadre du budget 2025, avec un poste de chargé d'accueil supplémentaire. Le coût supplémentaire affectera le budget 2025 à hauteur de 400 000 €.

Les dépenses investissement atteignent 71 M€ et s'inscrivent dans un plan pluriannuel, à la fois de maintien en l'état des investissements existants (entretien courant), mais aussi de constructions et de mises en œuvre de projets importants, en particulier :

- la fin de la réhabilitation du complexe sportif Alain Mimoun ;
- la construction du groupe scolaire des Épinettes ;
- la poursuite de la végétalisation des cours d'écoles ;
- l'aménagement des locaux Sainte-Lucie (chantier en cours) ;
- la réhabilitation énergétique de l'école Saint-Germain ;
- la rénovation de la Halle des Épinettes (en reconstruction à la suite de l'incendie).

Ces opérations sont relativement conséquentes et nécessitent des moyens importants. L'enveloppe d'investissements est rarement aussi élevée 71 M€ est un montant très élevé. Peu de communes de notre taille peuvent se prévaloir d'un tel niveau d'investissement, n'en déplaise à certains d'entre vous.

En conclusion :

- Un objectif réaffirmé de maîtriser l'évolution de nos dépenses, évidemment en fonction de ce qui nous est imposé. Comme vous l'avez vu, un certain nombre d'augmentations de charges nous sont imposées. Pour autant, nous cherchons à contraindre, mesurer et faire en sorte de limiter les augmentations sur tous les postes sur lesquels nous pouvons agir.
- Une légère augmentation des recettes, mais ne suivant pas celle des dépenses.
- Un programme d'investissement encadré et financé, s'inscrivant dans une perspective dans les années à venir de pouvoir le financer. Le cas échéant, il faudra peut-être recourir à la dette,

parce que nous n'avons pas 71 M€ d'excédents. Cela fait partie des points mentionnés et qui seront activés, d'autant que les taux d'intérêt ont baissé par rapport à il y a deux ou trois ans. Cela s'avérera probablement nécessaire.

- Nous nous inscrivons ainsi dans une directive à la fois volontariste, dynamique et positive pour pouvoir continuer à gérer notre Ville dans les meilleures conditions, préserver la suite, garantir le financement de nos investissements, le fonctionnement au quotidien et l'apport de services aux Isséens dans les mêmes conditions ; n'en déplaise à M. TANTI qui réécrit l'histoire."

**M. le Maire.-** "M. TANTI a droit à tous les honneurs d'Édith ; ça lui apprendra !

Nous passons, Édith, si vous en êtes d'accord, au vote du budget primitif de la commune."

**M. TANTI.-** "Je peux parler si possible ?"

**M. le Maire.-** "Y a-t-il des interventions, à part M. TANTI ?

Annoncez-vous, Monsieur. Ne faites pas comme M. TANTI, s'il vous plaît."

**M. AUFFRET.-** "Patrick AUFFRET, Monsieur le Maire."

**M. le Maire.-** "Très bien."

**M. TANTI.-** "Merci.

Monsieur le Maire, nous allons commencer par constater que le budget adopté hier sur proposition de votre grand ami, Monsieur BAYROU, est un budget dans lequel nous n'avons trouvé que de bonnes nouvelles.

Première bonne nouvelle : la revalorisation des bases est supérieure à ce qui avait été prévu dans le DOB (1,7 contre 1,5). Or, par rapport à l'inflation déterminée par l'INSEE à fin novembre, elle n'était que de 1,3. Nous avons donc bénéficié d'un avantage. Il y avait des risques sur le FCTVA, ils sont partis.

Le budget a été conçu avec un certain nombre de réserves en prenant des marges pour ne pas tomber dedans. Nous constatons que les décisions prises au niveau national nous impacteront moins que prévu et que nous serons donc dans une situation très favorable.

Je voudrais une bonne fois pour toutes rappeler... "

**M. le Maire.-** "Vous n'êtes pas obligé de féliciter Mme LETOURNEL, mais elle le mérite."

**M. TANTI.-** "Alors, là, franchement ! Le gouvernement a accepté de ponctionner moins les collectivités ou d'appliquer moins de hausses, si vous m'expliquez ce qu'elle a fait... Je souhaiterais le savoir. Elle est peut-être nouvellement conseillère du Premier ministre ou d'un certain nombre de responsables de la municipalité... Pour ma part, je ne me permets pas de l'insulter comme elle le fait me concernant, mais chacun y retrouvera ce qu'il souhaite.

Par ailleurs, je souhaiterais qu'on arrête de nous expliquer que les effectifs de la Ville sont faibles au regard de ce que sont les effectifs des autres communes. Il ne serait pas inintéressant que nous ayons un jour le détail de tous les emplois existant dans les délégations de service public ; si tel était le cas, nous pourrions faire de véritables comparaisons avec des communes totalement en régie. Peut-être que nous ne sommes pas aussi bons que nous ne le pensons."

**M. le Maire.-** "Édith est à votre disposition pour cette étude."

**M. TANTI.-** "Merci. Nous la demandons, et puisque vous l'acceptez, Monsieur le Maire, nous la recevrons avec plaisir.

Lors de l'examen des précédents budgets de la commune, nous avons fait des observations dont vous n'avez pas tenu compte, ce qui est bien dommage.

Intéressons-nous aux investissements et en particulier à ceux réalisés sur le stade Mimoun dont, en principe, les derniers crédits nécessaires sont dans le présent budget. Nous découvrons par exemple que dans la liste des décisions prises en application de l'article L. 21-22-22 du Code général des collectivités territoriales, la mise à disposition du gymnase du complexe Mimoun a été faite pour 195 000 € pour 10 mois, soit 234 000 € pour un an. Nous ne pouvons pas apprécier si nous sommes dans les clous puisque nous ne savons pas quelle partie est louée. Le bail emphytéotique est de 99 ans. Avec ce loyer, il faudrait 163 ans et 7 mois pour atteindre le coût de l'opération de réhabilitation de 38 276 000 € figurant dans les documents. Il serait donc intéressant d'avoir quelques explications.

Voter ce budget voudrait dire que nous approuvons votre gestion de la Ville. Ceci est totalement impossible en l'état. En conséquence, nous voterons contre cette délibération."

**M. le Maire.-** "Enfin ! Enfin, vous avez mis quelques semaines à arriver au résultat attendu, car on ne vous voit évidemment pas voter un budget !

Autre remarque ?"

**M. AUFFRET.-** "Oui. Je vais prendre maintenant la parole, Monsieur le Maire, si vous le voulez bien."

**M. le Maire.-** "Ne vous laissez pas impressionner par TANTI !"

**M. AUFFRET.-** "J'ai deux remarques et peut-être une petite demande.

Première remarque : je n'ai pas vu une volonté de développer des logements sociaux pour des familles nombreuses. Nous perdons les familles en raison du coût des logements, ce qui est en conséquence un frein à la natalité. S'ajoute le turnover des jeunes. Avez-vous pris suffisamment en compte cette évolution de la structure sociale de la Ville, comme la mutation des comportements qui induit parfois une sous-utilisation d'équipement ?

Je suis désolé, je me relis assez mal, j'ai un problème de vue.

Deuxième remarque : la Ville exprime une grande ambition quant aux nouvelles technologies ; or le budget ne montre pas d'effort dans ce domaine. L'enseignement et la recherche ne comportent pas de valeur d'investissement ni de coût d'exploitation alors que l'écosystème d'entreprise high-tech est un des plus riches de France. Une seule école d'ingénieurs et pas d'antenne en recherche et développement. Quant à l'enseignement professionnel, il est aujourd'hui assez pauvre.

Pour finir, il y a un « divers » de 6 M€ dans le budget de fonctionnement au titre de l'administration générale : de quoi s'agit-il ?"

**M. le Maire.-** "Il faudrait faire corriger votre vue rapidement, parce que nous ne comprenons pas bien vos questions ! Édith, pouvez-vous répondre ?"

**Mme LETOURNEL.-** "Une petite précision pour Monsieur TANTI : les revalorisations des taux dont nous parlions à l'instant ne sont plus fixées par la loi de finances, mais automatiquement revalorisées avec l'IPCH de décembre publié par l'INSEE.

**M. le Maire.-** "Vous pensez que Monsieur TANTI ne le savait pas ?"

**Mme LETOURNEL.-** "Je me le demande, après tout, on en apprend tous les jours ! Ce n'est pas la loi de finances qui a fixé un nouveau taux mais l'IPCH. En général, on attend ce taux courant janvier. En l'occurrence, il a évolué, ce qui est normal, puisque cela fait partie des mises de fin d'année.

Sur Mimoun, votre calcul est, si je peux me permettre, un peu trop basique. Nous allons vous répondre par écrit de manière un peu plus circonstanciée. On ne peut pas parler d'un loyer sans savoir quelle partie du groupe est louée, et évidemment, tout n'est pas loué (cela va de soi, puisque ce gymnase est utilisé par les scolaires, associations et autres activités). Faire des calculs en aboutissant à je ne sais combien d'années n'a pas de sens. Nous vous enverrons les éléments par écrit pour clarifier les choses et éviter des interprétations inutiles.

J'en viens aux HLM. Ce n'est pas la Ville qui les gère directement, mais notre Office public de HLM, lequel mène une politique très dynamique en la matière. Il ne vous échappe pas que le foncier est une denrée limitée à Issy-les-Moulineaux. Malgré tous les efforts de cet Office, il n'y a aucune possibilité de construire puisqu'il n'y a pas de terrains nus ; il s'agit donc souvent d'opérations de densification et reconstruction.

Philippe n'est pas là, mais nous abordons régulièrement la situation et le bilan de l'Office d'HLM. Siégeant moi-même au Conseil de surveillance, je constate que cet Office est très bien géré et mène une politique de construction dynamique. Que ce ne soit pas suffisant, je peux l'entendre ; pour autant, nous nous préoccupons du sujet avec cet organisme.

Le turnover des jeunes et les évolutions de comportement ne sont pas définis par la Ville. Issy-les-Moulineaux est une ville appréciée. Avoir davantage de turnover ne change pas grand-chose à nos recettes. Le plus important est que les appartements et bureaux soient occupés. Le taux d'occupation des bureaux à Issy-les-Moulineaux est nettement supérieur à la moyenne de l'Île-de-France, ce qui est une bonne chose. Avoir des immeubles d'habitations ou d'entreprises correctement entretenus contribue à cette attractivité et à leur bonne occupation. Pour nous, ce n'est pas une inquiétude

particulière. Au contraire, nous mettons en place les conditions, y compris lors des opérations immobilières, pour que cela se passe dans les meilleures conditions et pour éviter des vacances d'immeubles.

Concernant la case « divers », je ne peux pas vous répondre aujourd'hui. Nous donnerons les grandes lignes. C'est forcément un poste dans lequel peuvent être affectées les différentes dépenses habituellement constatées dans le budget et pas affectées précisément dans d'autres postes."

**M. le Maire.**- "Nous passons vote du budget primitif pour l'exercice 2025.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

**ADOpte** le budget primitif de la commune pour l'exercice 2025.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, à procéder à tout virement de crédits de chapitres à chapitres, qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

**Adopté par 39 voix**

**Ont voté contre : 7 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI, Didier VERNET, Laurent THIBAUT, Sophie MEREAU, Patrick AUFFRET.**

**M. le Maire.**- "Le budget est donc adopté."

**7. Fixation des taux d'imposition des contributions directes locales - Année 2025.**

**Mme LETOURNEL.**- "Comme les années passées, nous allons maintenir les mêmes taux de taxe que l'an dernier :

- 17,74 % pour la taxe d'habitation ;
- 23,99 % pour le foncier bâti ;
- 7,84 % pour le fonctionnement bâti.

Nous vous proposons d'adopter ces taux."

**M. le Maire.**- "Il n'y a donc pas de changement."

**Mme LETOURNEL.**- "Non."

**M. le Maire.**- "Vous aviez prévenu Monsieur TANTI par ménagement avant ?

Merci, Monsieur TANTI, de votre silence approbateur."

**M. TANTI.**- Je souhaiterais parler, Monsieur le Maire !"

**M. le Maire.**- "Oui, mais vous avez déjà parlé pas mal ! Vous dites à chaque fois que vous découvrez les choses, cela ne joue pas en votre faveur.

Premièrement, le budget a été voté, et après le vote, l'appariteur fait la tournée pour sa signature. Deuxièmement, Édith vous annonce que les taux d'imposition demeurent inchangés.

Y a-t-il des avis contraires ?"

**M. TANTI.**- "Non, mais attendez, je souhaiterais parler, Monsieur le Maire."

**M. le Maire.**- "Là-dessus ?"

**M. TANTI.**- "Oui, absolument."

**M. le Maire.**- "Très bien, alors allez-y !"

**M. TANTI.**- "Monsieur le Maire, deux points auraient dû vous faire réfléchir."

**M. le Maire.**- "Oh, mais je n'ai pas votre capacité, Monsieur."

**M. TANTI.**- "D'une part, depuis 2 ans, vous avez amplifié les résultats positifs de la gestion de la Ville. D'autre part, il va y avoir beaucoup de bâtiments qui vont sortir en 2025 de l'exonération initiale, ce qui veut dire qu'il y aura encore plus de recettes. Vous auriez donc dû en tirer les conséquences et baisser les taux d'imposition, ce que nous vous proposons. Comme je pense que vous refuserez de les baisser, nous voterons contre."

**M. le Maire.**- "J'en parlerai à l'Adjointe déléguée, laquelle est particulièrement compétente."

Je vous ai coupé vos effets, excusez-moi."

**M. TANTI.**- "Pas du tout, Monsieur le Maire, surtout avec votre observation."

**M. le Maire.**- "Nous passons au vote."

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

**FIXE**, ainsi qu'il suit, les taux d'imposition des contributions directes locales à appliquer pour l'année 2025 :

	Taux 2025
Taxe d'habitation	17,74%
Taxe foncière bâti	23,99 %
Taxe foncière non bâti	7,84 %

**Adopté par 42 voix**

**Ont voté contre : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI.**

**M. le Maire.**- "Faites passer, s'il vous plaît Madame l'appariteur, le document pour signer le budget et les taux d'imposition."

#### **8. Subventions aux associations pour l'année 2025.**

**Mme LETOURNEL.**- "Nous allons à présent aborder le vote des subventions accordées aux différentes associations de la Ville comme l'exercice passé."

Il est précisé en début de délibération la liste des personnes impliquées dans certaines associations et ne pouvant pas voter. Vous avez ensuite un tableau présentant les différentes associations bénéficiant d'une subvention 2025 avec, le cas échéant, mention de leur subvention 2024. Je ne vais pas toutes les détailler."

**M. le Maire.**- "Édith vous rappelle que si vous êtes intéressés à la gestion d'une association, vous ne participez ni au débat ni au vote. Nous passons maintenant au point 9."

**M. BART.**- "Pouvons-nous poser quelques questions ?"

**M. le Maire.**- "De votre part ? Oui, je ne vois pas comment je pourrais vous en empêcher !"

**M. BART.**- "Merci, Monsieur le Maire."

**M. le Maire.**- "Ce sont toujours des questions intelligentes que vous nous posez."

**M. BART.**- "Préparez-vous !"

**M. le Maire.**- "J'ai remarqué !"

**M. BART.**- "Vous êtes bien assis ? On y va !"

**M. le Maire.**- "Je le suis ! J'attache ma ceinture."

**M. BART.**- "Nous constatons au total une augmentation de 675 K€, soit + 5 %, ce qui peut se comprendre."

**M. le Maire.**- "Répétez, je n'ai pas entendu le début de votre proposition."

**M. BART.**- "En tenant compte de l'augmentation de l'inflation, nous pouvons comprendre une augmentation totale des subventions aux associations. Cependant, nous aurions besoin de précisions sur certaines des évolutions les plus notables."

La première concerne l'association Issy Commerces qui voit sa subvention baisser de 15 %. Or il nous semble que le commerce à Issy-les-Moulineaux, notamment dans certains quartiers, a besoin d'efforts supplémentaires.

Dans les sports, nous remarquons des augmentations assez notables :

- Ararat : 96 à 121 K€ ;
- Avia Club : 190 à 236 K€ ;
- FC Issy : 205 à 255 K€ ;
- ASTI : 51 à 101 K€.

Quant au tennis de table, nous relevons une baisse étonnante (- 20 %), surtout dans le contexte de l'engouement formidable que ce sport connaît depuis les Jeux Olympiques. Merci des précisions que vous pourrez apporter."

**M. le Maire.**- "On vous avait prévenus : Monsieur BART est très incisif. Il met un peu de temps à comprendre..."

Monsieur RIGONI, pouvez-vous répondre à cet expert qui vous questionne ?"

**M. RIGONI.**- "Sur les sports, l'objectif d'une subvention est d'accompagner un club sur un projet ; elle peut baisser ou augmenter.

L'année dernière, à la même époque, vous nous aviez critiqués sur la subvention du tennis de table trop haute, et maintenant que nous la baissions un peu pour la réadapter, elle est trop basse. Je ne comprends donc pas bien votre logique."

**M. BART.**- "Il y a peut-être eu des changements."

**M. RIGONI.**- "Justement, je vais vous répondre."

**M. BART.**- "Il y a peut-être plus d'adhérents cette année."

**M. RIGONI.**- "Oui, il y a plus d'adhérents."

**M. BART.**- "Donc, on a baissé !"

**M. RIGONI.**- "Donc, il y a plus de ressources."

**M. BART.**- "Donc, on a baissé. On subventionne en fonction du nombre d'adhérents, Monsieur."

**M. RIGONI.**- "Pourquoi ?"

**M. BART.**- "Bien sûr que si !"

**M. RIGONI.**- "On subventionne un club, parce qu'il..."

**M. BART.**- "Sauf que vous subventionnez les adhésions."

**M. RIGONI.**- "Mais Monsieur BART, pas du tout !

**M. BART.**- "Arrêtez, arrêtez !"

**M. RIGONI.**- "Je peux vous répondre ? Vous m'avez posé une question, j'ai pris des notes, je vais vous répondre point par point, peut-être pas à tout, parce que vous m'avez énervé et je n'ai pas envie !"

**M. le Maire.**- "Allons, allons... Monsieur BART énerverait quelqu'un ?"

**M. RIGONI.**- "Encore une fois, très clairement, l'année dernière, à ce moment-là, vous m'avez dit que la subvention pour le tennis de table était trop haute. Nous vous avons écoutés et l'avons baissée. Reprenez le PV de l'année dernière. Je vais faire comme Monsieur TANTI..."

**M. BART.**- "Ah ! C'est ma faute ?"

**M. RIGONI.**- " On va reprendre, c'est Martine VESSIÈRE qui l'a dit."

**Mme VESSIÈRE.**- "C'est la meilleure ! Ce n'est pas moi qui l'ai dit.

Monsieur RIGONI, auparavant, lorsque des subventions étaient accordées aux associations, des ratios étaient calculés."

**M. RIGONI.**- "Non !"

**Mme VESSIÈRE.**- "C'est donc bien lié au nombre d'adhérents."

**M. RIGONI.**- "Cela a changé."

**Mme VESSIÈRE.**- "Excusez-moi, Monsieur RIGONI : oui, vous faites différemment, mais cela s'est pratiqué pendant de nombreuses années."

**M. RIGONI.**- "Non. Des subventions sont attribuées à des associations qui ont, en majorité, une activité avec des adhérents isséens l'argent aux Isséens ; c'est un critère."

La politique de la Ville n'est pas du tout de subventionner des associations qui iraient chercher des adhérents pour faire du volume ; cela n'a jamais été le cas et ce n'est pas le cas aujourd'hui.

On ne va pas donner une subvention publique à un club qui gère bien et dont la situation est équilibrée. Je prends l'exemple du TCIM. J'étais à l'Assemblée générale samedi dernier. Ce club est extrêmement bien géré et gagne de l'argent. Il a 1 500 adhérents. Ce club n'a pas besoin d'avoir une subvention de 200 000 €. Il prendrait une subvention publique et la mettrait de côté ?

Cette subvention est à destination d'associations ayant besoin d'argent public pour financer un projet et pour leur équilibre financier.

Une réponse concernant l'Ararat. Les subventions sont votées avec un décalage (n+1). L'Ararat joue de manière quasi permanente en haut d'Issy-les-Moulineaux. Nous essayons de faire jouer les clubs là où il est le plus facile de les concentrer pour faciliter la gestion des créneaux. L'Ararat a construit une buvette financée par la subvention. Pourquoi ? Parce que ceux qui jouent à la Cité des sports bénéficient d'infrastructures que Mimoun n'a pas. Cela permet de rééquilibrer.

Nous prenons également en compte cette année dans les subventions (cela augmente un peu partout) la refacturation de la comptabilité aux clubs, auparavant prise en charge par l'association OMS. Aujourd'hui, les clubs sont en direct avec la SEMOP, laquelle refacture les prestations comptables.

Pour le budget du FC Issy (1 500 adhérents) qui doit émettre 60 ou 70 bulletins de paie, l'aspect comptable n'est pas neutre ce sont plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Voilà pourquoi les subventions baissent pour certaines associations.

Le club du tennis de table a une centaine d'adhérents en plus. Il est donc logique de prendre un peu de la subvention à cet endroit et la redistribuer à des clubs qui en ont besoin.

L'AVIA a aligné des sportifs aux Jeux Olympiques l'année dernière. Les sportifs ne sont pas aidés par les fédérations. Ce sont eux qui paient leurs entraîneurs à l'INSEP. La subvention à l'AVIA a augmenté, parce que le club a donné de l'argent à ses athlètes pour qu'ils puissent s'entraîner et participer aux Jeux Olympiques."

**M. le Maire.**- "Votre prestation n'est pas brillante, Monsieur. Personne n'ose vous le dire, mais vous servez vraiment..."

**M. BART.**- "Nous avons le droit de poser des questions, Monsieur le Maire !"

**M. le Maire.**- "Allez-y, concluez, Monsieur !"

**M. BART.**- "J'ai eu les réponses. Ce qu'a dit Monsieur RIGONI est très bien."

**M. le Maire.**- "Cela fait 10 minutes que vous avez la parole pour ne rien dire !"

Merci. Plus rien à dire.

Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

**AUTORISE** pour l'exercice 2025 le versement des subventions aux associations mentionnées dans le tableau ci-après.

**DIT** que le versement des subventions complémentaires est conditionné au respect des termes des conventions de mise à disposition de personnel municipal conclues entre la Ville et les associations concernées.

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des collectivités territoriales, n'ont pas pris part au vote de certaines subventions :

- M. GUILCHER pour la subvention à l'association Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS) des Hauts-de-Seine,
- M. LEFEVRE, M. DAOULAS, M. LEVY, Mme LIADZE, Mme BERNADET, Mme GUICHARD pour la subvention à l'association Cultures Loisirs et Animation de la Ville d'Issy-les-Moulineaux (CLAVIM),
- M. LEVY, M. KHANDJIAN, Mme BONNIER, Mme LIADZE, Mme MILLAN et Mme GARRIGUES pour la subvention à l'association Issy Tourisme International,
- M. GUILCHER, Mme LIADZE, Mme BERNADET, Mme MARLIERE pour la subvention à l'association Seine Ouest Insertion (SOI),
- M. SANTINI, Mme LETOURNEL et Mme LIADZE pour la subvention au Comité des Œuvres Sociales (COS),
- M. SANTINI, M. LEFEVRE, M. LEVY, Mme BERNADET pour la subvention à l'Espace Icare,
- M. GUILCHER, Mme GARRIGUES, Mme THIBAUT, Mme GIACOMETTI pour la subvention à l'association Issy Solidaires,
- M. GUILCHER, M. RIGONI, Mme BERNADET, M. DORANGE et M. SINSOLIEUX pour la subvention à l'association Issy Seniors,
- M. DE CARRERE, M. ROUSSEL et M. COURCELLE-LABROUSSE pour la subvention à l'Association Familiale Catholique d'Issy-les-Moulineaux,
- M. SANTINI pour la subvention à l'association 1, 2, 3 pour rester chez soi,
- M. KALASZ pour la subvention à l'association Issy-les-Moulineaux Volley Ball (IMVB),
- M. Alain LEVY, M. BERANGER et M. Guillaume LEVY pour la subvention à la Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA) Sud 92,
- M. KHANDJIAN et Mme OLIVIER pour la subvention à l'association Les Amis de la Gendarmerie,
- M. SANTINI pour la subvention à la Société des Membres de la Légion d'Honneur Comité d'Issy-les-Moulineaux,
- Mme GARRIGUES pour la subvention à l'Association des Pères de Familles Espagnoles Emigrées en France,
- M. Alain LEVY, M. GLOWACZOWER pour la subvention à l'association Foyer de Jeunes Travailleurs « Les Jeunes de la Plaine »,
- Mme VERGNON pour la subvention à l'association Arcole,
- M. Alain LEVY pour la subvention à la Maison des Adolescents des Hauts-de-Seine.

#### **SUBVENTIONS OCTROYEES AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2025**

<b>DELEGATIONS</b>	<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subvention 2024</b>	<b>Subvention 2025</b>
<b>ACTION SOCIALE ET HANDICAP</b>	ASSOCIATION FAMILIALE CATHOLIQUE D'ISSY-LES-MOULINEAUX	1 000 €	1 000 €
	COMITE DE BOULOGNE-BILLANCOURT DU SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	2 000 €	2 000 €
	JOKER VIVONS LE HANDICAP AUTREMENT		200 €
	JUSTE POUR SON SOURIRE	500 €	500 €
	L'ENFANT BLEU	10 000 €	8 000 €

	LES PETITS FRERES DES PAUVRES	2 000 €	2 500 €
	LES RESTAURANTS DU COEUR DES HAUTS DE SEINE	2 000 €	1 500 €
	SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS France		1 000 €
	SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A L'INCLUSION SOCIALE	500 €	500 €
	UNAPEI HAUTS-DE-SEINE 92	8 000 €	7 000 €
	MAD UDCCAS	4 305 €	4 487 €
AFFAIRES MILITAIRES	LES AMIS DE LA GENDARMERIE	300 €	300 €
	SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR Comité d'Issy les Moulineaux	300 €	300 €
COMMERCE, ARTISANAT ET ATTRACTIVITE ECONOMIQUE	ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DES EPINETTES ET DE LA RUE DE L'EGALITE	3 000 €	2 800 €
	ISSY COMMERCE	22 400 €	19 000 €
COMMUNAUTE ARMENIENNE	ASSOCIATION CIVILE ARMENIENNE	2 300 €	2 300 €
	BALLET ARMENIEN NAVASART	1 500 €	2 000 €
	CROIX BLEUE DES ARMÉNIENS DE FRANCE	6 000 €	6 000 €
	HAMASKAÏNE HAUTS-DE-SEINE	1 000 €	1 000 €
	JEUNESSE ARMENIENNE DE FRANCE (JAF)	1 000 €	1 000 €
	MAISON ARMENIENNE CULTURELLE ET ARTISTIQUE	3 000 €	2 500 €
COMMUNAUTE ARMENIENNE	SOLIDARITE PROTESTANTE FRANCE-ARMENIE	1 500 €	1 500 €
COMMUNAUTE JUIVE	CENTRE CULTUREL D'ISSY LES MOULINEAUX	17 000 €	17 000 €
CULTURE	ASSOCIATION POUR LA PROMOTION SOCIALE PAR LE TRAVAIL ET L'INSERTION (PHILIA)	200 €	200 €
	ATELIER ART ET PARTAGE	1 000 €	1 000 €
	COMPAGNIE DE LA GUILDE	250 €	250 €
	COMPAGNIE DE L'INSTANT	500 €	880 €
	COMPAGNIE DU CHAT DU CHESHIRE	1 000 €	1 000 €
	COMPAGNIE DU SAUTE-RUISSEAU	200 €	200 €

	COMPAGNIE FLIES	2 000 €	2 000 €
	COMPAGNIE L'INTIME	5 000 €	5 000 €
	COMPAGNIE MINUTE PAPILLON	900 €	900 €
	ENSEMBLE VOCAL GO'JAZZ	1 000 €	1 000 €
	ENSEMBLE VOCAL SYMPHOLIES	1 300 €	1 300 €
	GAM'Z	1 000 €	1 000 €
	HISTOIRE ET RECHERCHES D'ISSY LES MOULINEAUX (HISTORIM)	1 500 €	1 500 €
	IMPROGLIO	700 €	700 €
	LA BIENNALE D'ISSY	19 750 €	19 750 €
	LA COMPAGNIE LE RIDEAU REPRISE	250 €	250 €
	LES ARCHES	9 000 €	9 000 €
	LES MOMENTS DE L'INSTANT	400 €	400 €
	LIRE ET FAIRE LIRE DANS LES HAUTS DE SEINE	500 €	500 €
	PIGMENTS ET ARTS DU MONDE	800 €	800 €
	THEATRE DE L'EQUINOXE	1 500 €	1 500 €
	THEATRE DES AM' D'ISSY ET D'AILLEURS	480 €	500 €
	ZOOM 92130 PHOTO CLUB D'ISSY-LES-MOULINEAUX	1 300 €	1 300 €
	MUSIQUE EN GRANDES ECOLES	400 €	Aucune demande de subvention
DEVELOPPEMENT DURABLE	PIKPIK ENVIRONNEMENT	15 000 €	12 500 €
EDUCATION	AMICALE DES PARENTS INDEPENDANTS	300 €	300 €
	ASSOCIATION SPORTIVE LYCÉE IONESCO	1 000 €	1 000 €
	GAPEI UNION LOCALE PEEP	1 000 €	1 000 €
	ISSY POUR NOS ENFANTS		300 €
	UNION LOCALE DE LA FEDERATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ELEVES D'ISSY-LES-MOULINEAUX (FCPE)	1 000 €	1 000 €
	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE VICTOR HUGO	1 750 €	1 750 €

FINANCES	CULTURES LOISIRS ET ANIMATIONS DE LA VILLE D'ISSY LES MOULINEAUX (CLAVIM)	7 753 449 €	8 103 449 €
	MAD CLAVIM	950 756 €	1 021 167 €
	ESPACE ICARE	655 750 €	655 750 €
	SEINE OUEST INSERTION (SOI)	135 000 €	135 000 €
	MAD SEINE OUEST INSERTION	43 006 €	44 207 €
PETITE ENFANCE	1 2 3 POUR RESTER CHEZ SOI	68 000 €	68 000 €
	ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT AUTOUR DE LA NAISSANCE	2 000 €	2 000 €
	MULTI ACCUEIL GRENADINE	60 000 €	60 000 €
	SOS URGENCE GARDE D'ENFANTS	500 €	500 €
SANTE	AMICALE DES MEDECINS D'ISSY-LES-MOULINEAUX	7 000 €	8 000 €
	ASSOCIATION ISSÉENNE DE SAUVETAGE ET SECOURISME	500 €	500 €
	CROIX ROUGE FRANÇAISE	6 000 €	6 000 €
	FONDATION ODILON LANNELONGUE	1 000 €	1 000 €
	FRANCE ALZHEIMER HAUTS DE SEINE	2 500 €	2 500 €
	LES BLOUSES ROSES COMITE DE PARIS ET SA PERIPHERIE	250 €	0 €
	MOUVEMENT VIE LIBRE	200 €	200 €
	PROTECTION CIVILE - ANTENNE BOULOGNE-BILLANCOURT ET D'ISSY-LES-MOULINEAUX	7 000 €	7 000 €
	UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPEES PSYCHIQUES (UNAFAM 92)	400 €	400 €
	VISITE DES MALADES DANS LES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS HAUTS DE SEINE	400 €	400 €
SPORTS	ASSOCIATION DES BARBASTELLES D'ISSY LES MOULINEAUX POUR L'EXPLORATION SPELEOLOGIQUE (ABIMES)	3 000 €	2 500 €
	ACADEMIE DIOMEDE	7 500 €	8 000 €
	AEROCLUB « LES ALCYONS » D'ISSY LES MOULINEAUX	2 000 €	1 500 €

ARC CLUB SPORTIF D'ISSY-LES-MOULINEAUX	15 000 €	19 500 €
ARCOLE	3 000 €	4 000 €
ASSOCIATION SPORTIVE ARARAT ISSY	96 000 €	121 000 €
AVIA CLUB ATHLETISME	190 000 €	236 000 €
AVIA CLUB BOXE D'ISSY-LES-MOULINEAUX	3 000 €	3 700 €
BIGA MUAY THAI CLUB	34 000 €	34 000 €
BILLANCOURT ATHLETIC CLUB CANOE KAYAK SEVRES ISSY LES MOULINEAUX	4 000 €	4 000 €
CHEMINS D'ISSY ET D'AILLEURS	450 €	1 500 €
CLUB SPORTIF ET DES LOISIRS DE LA GENDARMERIE PRISMA	5 000 €	5 000 €
ENTENTE PONGISTE ISSEENNE (EPI)	160 000 €	125 000 €
FOOTBALL CLUB D'ISSY-LES-MOULINEAUX	205 000 €	255 000 €
FREE TOUCH RUGBY	1 000 €	1 000 €
GPSO 92 ISSY		45 000 €
GROUPE ISSÉEN DE FOOTBALL TENNIS	450 €	500 €
ISSY BASKET CLUB	30 000 €	32 000 €
ISSY BUDO KAI ARTS MARTIAUX	27 000 €	33 500 €
ISSY ESCALADE	10 000 €	13 500 €
ISSY GYMNASTIQUE RYTHMIQUE ET SPORTIVE (GRS)	15 600 €	21 000 €
ISSY HANDBALL MASCULIN	81 000 €	88 000 €
ISSY SAKURA ACADEMY	9 000 €	12 500 €
ISSY TRIATHLON	71 000 €	78 000 €
ISSY-LES-MOULINEAUX BADMINTON CLUB (IMBC)	138 000 €	138 000 €
ISSY-LES-MOULINEAUX TRAMPOLINE ET SPORTS ACROBATIQUES	8 000 €	9 000 €
ISSY-LES-MOULINEAUX VOLLEY BALL (IMVB)	15 000 €	18 500 €
LE CERCLE DES MOUSQUETAIRES D'ISSY-LES-MOULINEAUX	77 000 €	80 500 €

	PETANQUE CLUB D'ISSY-LES-MOULINEAUX	3 000 €	3 000 €
	RUNNING NATURE ET DETENTE	2 000 €	3 000 €
	TENNIS CLUB D'ISSY-LES-MOULINEAUX	25 000 €	31 000 €
TOURISME ET RELATIONS INTERNATIONALES	ASSOCIATION DES PERES DE FAMILLES ESPAGNOLES EMIGRÉES EN FRANCE	450 €	450 €
	LES AMIS DE SONGOU MAN	1 800 €	1 800 €
VIE DES FEMMES	CIDFF 92/SUD	18 000 €	15 000 €
	SOS FEMMES ALTERNATIVE CENTRE FLORA TRISTAN		5 500 €
VILLE NUMERIQUE, VIE ASSOCIATIVE, PREVENTION SECURITE	ASSOCIATION ACCUEIL-LOISIRS-CULTURE	500 €	500 €
	ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS PENALES DES HAUTS DE SEINE (ADAVIP 92)	2 000 €	2 000 €
	ASSOCIATION DE L'AUMÔNERIE CATHOLIQUE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC D'ISSY-LES-MOULINEAUX	2 300 €	2 300 €
	ASSOCIATION DE LIAISON D'ISSY-LES-MOULINEAUX (ALIM)	4 200 €	4 200 €
	ASSOCIATION DE SOLIDARITE AVEC TOUS LES IMMIGRES	51 000 €	101 000 €
	ASSOCIATION IMARGE	4 000 €	4 000 €
	ASSOCIATION SAINT SULPICE SPORTS ET LOISIRS		500 €
	COMITE DES OEUVRES SOCIALES DE LA MAIRIE D'ISSY LES MOULINEAUX (COS)	1 255 500 €	1 255 500 €
	MAD COS	100 682 €	105 577 €
	FAMILLE ACCUEIL SURDOUÉS	1 800 €	1 800 €
	FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS « LES JEUNES DE LA PLAINE »	5 000 €	5 000 €
	ISSY SENIORS (OIPA)	70 000 €	70 000 €
	MAD ISSY SENIORS	183 982 €	227 506 €
	ISSY SOLIDAIRES (CIB)	1 200 €	1 200 €
	MAD ISSY SOLIDAIRES	4 028 €	4 268 €
	ISSY TOURISME INTERNATIONAL	576 080 €	538 000 €
MAD ISSY TOURISME INTERNATIONAL	45 309 €	49 422 €	

L'ASSOCIATION NATIONALE DES AUDITEURS D'ENFANTS		500 €
LIGUE INTERNATIONALE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME (LICRA)	2 000 €	2 000 €
MAISON DES ADOLESCENTS DES HAUTS DE SEINE	1 000 €	1 000 €
PERSONAL COMPUTER AIDE SÉMINAIRE SAINT SULPICE	300 €	300 €
PHOTOFORT	450 €	450 €
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	6 000 €	6 000 €
SCOUTS UNITAIRES DE FRANCE	4 500 €	4 500 €
<b>TOTAL HORS MAD</b>	12 100 309 €	12 651 579 €
<b>TOTAL MAD</b>	1 332 068 €	1 456 634 €
<b>TOTAL SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT</b>	13 432 377 €	14 108 213 €

#### Adopté à l'unanimité

**M. le Maire.**- Unanimité, je vous signale... C'est dommage pour vous !"

#### 9. Versement d'une subvention exceptionnelle en soutien à la population sinistrée de Mayotte.

**Mme LETOURNEL.**- "Vous êtes tous informés des événements très difficiles à la suite du passage du cyclone qui a affecté Mayotte et de tous les problèmes que cela a posés. Cette délibération est la manifestation de notre solidarité avec Mayotte afin de participer, comme le font nombre de collectivités, par cette modeste contribution, à la reconstruction des infrastructures.

Il vous est proposé de voter une subvention de 5 000 € qui sera versée à la Protection Civile."

**M. le Maire.**- "Pas de question ?"

**M. VERNET.**- "Monsieur le Maire, nous vous avons adressé une demande pour que la Ville vienne en aide d'urgence à nos compatriotes de Mayotte.

Nous soutenons cette délibération. La qualifier d'urgence alors que les événements ont eu lieu depuis déjà deux mois disons que c'est de la solidarité.

Le montant proposé nous paraît hors de proportion par rapport aux dégâts et à l'effort que nous aurions pu faire. Faisons un simple calcul. On demande donc une contribution de 7 centimes par Isséen qui reviendra à une aide de 2,5 centimes par Mahorais en situation régulière. Je n'appelle pas cela une aide mais de l'aumône. En comparaison, d'autres villes de GPSO ont fourni des efforts bien plus significatifs. Des villes ont voté ce montant de 5 000 € alors que leur population est quatre fois inférieure à la nôtre. Mieux vaut tard que jamais et c'est mieux que rien mais c'est décevant."

**M. GUILCHER.**- "Monsieur, il y a eu une recommandation de l'AMF à ce sujet et de l'Union nationale des CCAS incitant à ce qu'une délibération de soutien soit prise. Un Conseil municipal devait se réunir, le caractère urgent n'est donc pas très opérant. La recommandation générale n'était pas de faire des versements massifs mais plutôt que l'ensemble des collectivités contribue. La Ville de Meudon a fait un don de 5 000 €. L'association des départements ou encore le SEDIF ont fait des dons. Ce n'est pas tant le montant qui comptait, mais plutôt de faire un geste de solidarité commun et coordonné afin que les fonds puissent arriver et être bien utilisés sur place."

**M. le Maire.**- "Le SEDIF est particulièrement compétent avec l'eau. Nous sommes passés par les moyens matériels de Veolia pour amener rapidement de l'eau potable à Mayotte, mais ils ont oublié de vous informer... C'est terrible ! Cela ne vous empêche pas de parler !

Nous avons à voter sur cette subvention présentée par Édith LETOURNEL.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

**DECIDE** de verser une aide d'urgence d'un montant de 5 000 € à la Protection civile au profit des populations et territoires sinistrés de l'archipel de Mayotte.

**DIT** que la dépense correspondante est inscrite au budget municipal.

**Adopté à l'unanimité**

#### **IV. PATRIMOINE – Fanny VERGNON**

##### **10. Désignation des délégués du Conseil municipal au sein des assemblées de copropriété de l'Association Syndicale Libre « Les Petites Îles ».**

**Mme VERGNON.**- "Dans le cadre de la réalisation des équipements publics de la ZAC du Pont d'Issy, la Ville est devenue propriétaire de la crèche du Pont d'Issy par un acte notarié du 25 avril 2024.

La crèche dépend d'un ensemble immobilier géré par l'ASL « Les Petites Îles », en charge des équipements et services d'intérêt commun et notamment des installations de chauffage.

Conformément à l'article du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein des organismes extérieurs, il convient dès lors de désigner les deux représentants (titulaire et suppléant) de la Ville au sein de cette ASL.

En vertu de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret. À vous de dire si vous souhaitez le faire simplement."

**M. le Maire.**- "Les candidats de la majorité sont :

- Maria GARRIGUES (titulaire),
- Corine SEMPE (suppléante).

Y a-t-il d'autres candidats ?

Non.

Scrutin secret si vous le désirez.

Qui est contre ? Abstentions ?

Le Conseil municipal :

**DESIGNE** les représentants titulaire et suppléant de la Ville au sein de l'Association Syndicale Libre « Les Petites Îles » :

- Titulaire : Maria GARRIGUES
- Suppléant : Corine SEMPE

**Adopté à l'unanimité**

**Se sont abstenus : 7 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI, Didier VERNET, Laurent THIBAUT, Sophie MEREAU, Patrick AUFFRET.**

Elles sont donc élues toutes les deux.

#### **V. ARCHITECTURE ET BATIMENTS – Fanny VERGNON**

##### **11. Lancement d'un appel d'offres ouvert portant sur l'entretien, la télésurveillance, les travaux neufs et de mise en conformité, de sécurité et de fiabilité des ascenseurs des bâtiments communaux.**

**Mme VERGNON.**- "Il s'agit du marché d'entretien de télésurveillance, de travaux, de mise en conformité, de sécurité, de fiabilité des ascenseurs des bâtiments communaux, lequel arrive à terme le

29 juin 2025. Il est donc proposé de relancer cet appel d'offres pour l'entretien de tous nos ascenseurs, lesquels participent à l'accessibilité à tous de nos bâtiments."

**M. le Maire.-** "Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint délégué à signer le marché relatif à l'entretien, la télésurveillance et les travaux neufs et de mise en conformité, de sécurité et de fiabilité des ascenseurs des bâtiments communaux.

**PRECISE** qu'en cas d'absence d'offre ou si seules des offres inappropriées au sens de l'article L.2152-4 du Code de la commande publique ont été déposées, le marché sera relancé soit par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie de marché sans publicité ni mise en concurrence préalable dans les conditions définies par le Code de la commande publique. Dans les cas où seules des offres irrégulières ou inacceptables au sens des articles L.2152-2 et L.2152-3 ont été présentées, le marché sera relancé soit par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie négociée dans les conditions définies par le Code de la commande publique.

**PRECISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

**Adopté à l'unanimité**

## **VI. VIE DES FEMMES – Fanny VERGNON**

### **12. Présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes à Issy-les-Moulineaux pour l'année 2024.**

**Mme VERGNON.-** "Comme chaque année, le rapport sur l'égalité hommes-femmes à Issy-les-Moulineaux a été rédigé et est annexé à la délibération. Il a été produit à partir de données fournies par l'INSEE et des évaluations, documents et bilans produits par la commune.

Vous pourrez y noter les actions de prévention :

- Octobre Rose ;
- le Van « Info Femmes » lors du passage de la flamme sur l'île Saint-Germain ;
- les actions du CLAVIM en faveur de la famille ;
- le dynamisme des clubs sportifs et de leurs sections féminines.

Je vous laisse en prendre connaissance.

C'est une prise d'acte."

**M. le Maire.-** "C'est une prise d'acte, il n'y a pas de vote."

**Mme VESSIÈRE.-** "Monsieur le Maire, je voulais prendre la parole, s'il vous plaît."

**M. le Maire.-** "Oh, là, là !"

**Mme VESSIÈRE.-** "Eh oui, c'est ainsi !"

**M. le Maire.-** "Il n'y a pas de vote, Madame."

**Mme VESSIÈRE.-** "Il n'y a pas de vote, mais on a le droit de prendre la parole.

À la lecture de cette délibération, nous sommes surpris puisqu'il est écrit que l'article L. 2311.1.2 du Code général des collectivités territoriales indique que pour une commune comme la nôtre, le Maire présente un rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement, et c'est ce mot qui est important, au débat sur le projet de budget. Étonnamment, le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 12 décembre 2024 et vous nous présentez le rapport sur la situation femmes-hommes seulement maintenant, aujourd'hui, 6 février 2025, donc finalement après.

L'an dernier, vous aviez bien présenté le rapport sur l'égalité femmes-hommes en même temps que le DOB en décembre 2023. Comment expliquez-vous cette anomalie cette année, qui remet peut-être en cause d'ailleurs le débat d'orientation budgétaire, puisque cela a l'air d'être une obligation ?"

**M. le Maire.-** "Une grave lacune de Madame VERGNON..."

**Mme VESSIÈRE.**- "Je lis les articles..."

La population de la Ville n'a augmenté que de 320 personnes, mais les femmes sont toujours majoritaires. De nombreux autres chiffres de l'INSEE remontent à 2021, mais vous n'y pouvez absolument rien.

En revanche, page 7, une erreur se voit à l'œil nu sur les taux de chômage de l'ensemble de la population des 15-64 ans. En effet, il est écrit que le taux de chômage est de 7,5 % pour les hommes et de 8,2 % pour les femmes. Il ne peut donc être de 6,3 % comme écrit plus haut sur cette page 7. C'est mathématiquement un nombre compris entre 7,5 et 8,2. Ce n'est donc pas 6,3. Serait-il possible de corriger ce nombre dans le rapport ? Ce n'est pas anodin, surtout dans les publications de la Ville. Ce nombre n'est pas 6,3, puisqu'il est compris entre 7,5 et 8,2.

Pour information, en tenant compte de la répartition hommes-femmes que vous présentez page 4, que ce soit au global ou bien sur la tranche des 20-64 ans, on trouve un taux de chômage de l'ensemble hommes-femmes de 7,86 %, soit de 1,5 point supérieur aux 6,3 que vous écrivez dans le rapport. Il serait donc très intéressant de le corriger. Merci."

**M. le Maire.**- "Madame VERGNON, pouvez-vous assumer cette négligence de votre part à laquelle Madame VESSIÈRE a porté remède immédiatement ! Elle a beaucoup de loisirs."

**Mme VERGNON.**- "Ce sera corrigé."

**Mme VESSIÈRE.**- "Monsieur, ce n'est pas un loisir, il suffit de lire. En plus, c'est très bien rédigé, très aéré et cela se voit à l'œil nu, je n'y peux rien !"

**M. le Maire.**- "Bien sûr, Madame, et on vous a vue ailleurs."

**Mme VESSIÈRE.**- "Cela ne va pas recommencer ! Arrêtez ! Arrêtez !"

**M. le Maire.**- "Mais Madame, c'est comme ça ! C'est vous qui avez fait ce truc ! Arrêtez !"

**Mme VESSIÈRE.**- "Monsieur, c'est d'un ridicule absolu, surtout que ce que vous déclarez est absolument faux !"

**M. le Maire.**- "On vous le sortira !"

**Mme VESSIÈRE.**- "Je vous apporterai les preuves, vous allez voir ! Vous allez être surpris et très ennuyé !"

**M. le Maire.**- "Arrêtez, Madame, arrêtez ! Vous avez été lamentable."

**Mme VESSIÈRE.**- "Cela s'appelle de la diffamation, Monsieur le Maire."

**M. le Maire.**- "Mais pas du tout, il y a un document !"

**Mme VESSIÈRE.**- "Oui, je l'ai aussi et il dit le contraire de ce que vous dites."

**M. le Maire.**- "Si vous avez le document, où est la diffamation ?"

**Mme VESSIÈRE.**- "Il dit absolument le contraire."

**M. le Maire.**- "Où est la diffamation, Madame, si vous avez un document ?"

**Mme VESSIÈRE.**- "Diffamation. Vous tenez des propos faux, Monsieur le Maire. On ne va pas recommencer avec cela, s'il vous plaît !"

**M. le Maire.**- "Bien sûr, Madame... Allez, allez..."

**Mme VESSIÈRE.**- "Allez, allez..."

**M. le Maire.**- "Madame VERGNON, vous avez un mot à dire dans cette panade ?"

**Mme VERGNON.**- "On corrigera le chiffre, bien sûr."

Concernant la temporalité, il n'est déjà pas facile de sortir un rapport début février sur l'année écoulée, donc le sortir en décembre est encore plus difficile, puisqu'on n'a pas les chiffres de l'année. Résumer les actions en pleine période de bouclage fin décembre est encore plus difficile."

**Mme VESSIÈRE.**- "Je suis entièrement d'accord avec vous. C'est simplement la collusion. L'article indique que le rapport doit être fait avant le DOB et c'est finalement cet article qui introduit la délibération. Mon propos portait simplement là-dessus."

**Mme VERGNON.**- "Nous faisons ce que nous pouvons. Merci."

**M. le Maire.**- "Merci à vous."

Prise d'acte, pas de vote.

Le Conseil municipal :

**PREND ACTE** du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes à Issy-les-Moulineaux pour l'année 2024.

Nous passons au tableau des effectifs."

## **VII. RESSOURCES HUMAINES – Fabienne LIADZE**

### **13. Modification du tableau des effectifs.**

### **14. Modification du tableau des emplois et autorisation d'occuper des emplois permanents par des agents contractuels.**

**Mme LIADZE.**- "Avec votre accord, je vais présenter les délibérations 13 et 14 en même temps, puisqu'il s'agit de la modification du tableau des effectifs (délibération n°13) et la modification du tableau des emplois (délibération n°14), qui sont des ajustements et des mises à jour dont vous avez l'habitude. Pour information, le Comité social territorial, qui s'est réuni le 23 janvier 2025 a émis un avis favorable pour les deux délibérations."

**M. le Maire.**- "Des questions ? Encore BART ?"

**M. BART.**- "Monsieur BART... Monsieur BART..."

**M. le Maire.**- "Oui, oui..."

**M. BART.**- "Nous avons deux questions sur les suppressions de postes qui apparaissent dans le tableau des effectifs."

Pouvez-vous nous donner des précisions sur le poste de directeur territorial qui est supprimé ? Un poste de psychologue est également supprimé, mais il n'apparaissait pas dans le tableau des effectifs du dernier Conseil municipal, le 12 décembre. De quel poste s'agit-il exactement ?

En ce qui concerne la police municipale, pourriez-vous nous expliquer en quoi consistent la fermeture de 10 postes de brigadiers et l'ouverture de 10 postes de gardiens brigadiers ? Sur les 22 postes de la police municipale, combien ont été recrutés à ce jour ? Il commence à y avoir des uniformes de la police municipale dans notre Ville, ce que nous saluons.

Nous en profitons pour préciser que nous aimerions qu'ils soient régulièrement visibles dans l'ensemble des quartiers de la Ville, en particulier dans le quartier de La Ferme ou aux Épinettes où la police municipale est aujourd'hui très peu visible. Merci."

**Mme LIADZE.**- "Je vais répondre à votre question dans la mesure du possible, sans rentrer dans les situations individuelles des agents et en essayant de vous donner les éléments généraux pour votre bonne compréhension."

Sur les postes créés ou supprimés, ce sont des évolutions d'agents, départs et recrutements parfois sur des grades différents. Je ne peux pas rentrer dans le détail, mais je vous donnerai plus d'explications, peut-être en dehors du Conseil municipal où je ne peux pas rentrer dans le détail des situations individuelles."

Concernant la question pour la police municipale, nous prévoyons un certain nombre de créations de postes sur des grades qui pourraient être les grades sur lesquels nous pourrions recruter un certain nombre d'agents. Lorsque les candidatures se présentent, il s'agit d'agents sur des grades différents et donc nous nous adaptons et ajustons le tableau des effectifs de cette manière-là."

**M. le Maire.**- "Merci. Thierry veut répondre."

**M. LEFÈVRE.**- "Juste deux mots, nous n'allons pas revenir sur ce que j'ai déjà eu l'occasion d'expliquer à plusieurs reprises devant ce Conseil et notamment la difficulté de recrutement."

**M. le Maire.-** "Monsieur BART est un homme précis, il faut lui répondre précisément, s'il vous plaît, après, il est malheureux !"

**M. LEFÈVRE.-** "Je vais y répondre précisément."

Aujourd'hui, nous avons recruté 8 collaborateurs sur cette police municipale, dont le directeur de la police municipale, 2 sont en cours de recrutement et nous avons bon espoir de recruter les 10 complémentaires d'ici à la rentrée 2025.

Je rappelle qu'entre la date d'identification de recrutement, donc après le préavis, et d'opérationnalité sur le terrain, il peut se passer une période d'entre 6 et 9 mois puisqu'on a 6 mois de formation avec les contraintes de port d'armes et les 3 mois de mise à disposition. Le délai de latence peut être de 9 mois, ce qui peut paraître effectivement long.

Ceux qui sont recrutés sont opérationnels, y compris ceux qui n'ont pas encore le port d'armes, lesquels sont obligés de se déplacer en groupement avec un policier ayant le port d'armes (directeur ou les deux chefs de brigade), ce qui génère une certaine contrainte. Ils tournent sur tous les quartiers. Avec 8 collaborateurs et 3 par équipage, il est évident que vous ne pouvez pas les voir sur tous les quartiers en même temps. Je vous rassure, ils passent sur tous les quartiers, notamment le quartier Saint Lucie, Épinettes, Madaule et Corentin-Celton."

**M. le Maire.-** "Merci. Nous passons au vote des délibérations 13 et 14.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

**APPROUVE** la modification du tableau des effectifs comme suit :

<b>AGENTS PERMANENTS</b>
--------------------------

Catégorie	Grades	Effectifs proposés au CM du 12 décembre 2024	Création de poste	Ouverture de poste pour recrutement réussite concours avancement de grade promotion interne	Fermeture de poste pour recrutement réussite concours avancement de grade promotion interne	Suppression de postes
-----------	--------	--	-------------------	---	---	-----------------------

● **Collaborateurs de cabinet**

3	0	0	0	0
---	---	---	---	---

● **Emplois fonctionnels**

A	Directeur général des services des communes de 40 000 à 80 000 hab.	1	0	0	0	0
A	Directeur général adjoint des services des communes de 40 000 à 150 000 hab.	5	0	0	0	0
		<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

● **Filière administrative**

A	Administrateur	1	0	0	0	0
A	Directeur territorial	1	0	0	0	1
A	Attaché hors classe	1	0	0	0	0
A	Attaché principal	25	0	1	4	1
A	Attaché	56	0	8	1	0
A	Attaché TNC	1	0	0	1	0
B	Rédacteur principal de 1ère classe	4	0	0	0	0
B	Rédacteur principal de 2ème classe	8	0	1	0	0
B	Rédacteur	30	0	1	3	1
C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	42	0	1	2	0
C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	36	0	3	1	0
C	Adjoint administratif territorial	60	0	0	1	0
		<b>265</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>3</b>

● **Filière animation**

B	Animateur principal de 1ère classe	4	0	0	0	0
B	Animateur principal de 2ème classe	1	0	0	0	0
B	Animateur	6	0	0	0	0
C	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	3	0	0	0	2
C	Adjoint territorial d'animation	2	0	0	0	0
C	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe.	2	0	0	0	0
		<b>18</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>

● **Filière technique**

A	Ingénieur principal	7	0	0	1	0
A	Ingénieur	3	0	0	0	0
A	Ingénieur hors classe	1	0	0	0	0
B	Technicien principal de 1ère classe	2	0	0	1	0

B	Technicien principal de 2ème classe	2	0	0	0	0
B	Technicien	2	0	0	0	0
C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	21	0	1	2	0
C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	72	0	2	0	0
C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe TNC	9	0	0	0	0
C	Adjoint technique territorial	64	0	3	2	0
C	Adjoint technique territorial TNC	30	0	0	0	0
C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe TNC	1	0	0	0	0
C	Agent de maîtrise principal	23	0	1	1	0
C	Agent de maîtrise	27	0	0	1	0
C	Agent de maitrise TNC	1	0	0	0	0
		<b>265</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>0</b>

● **Filière sportive**

A	Conseiller territorial des A.P.S.	0	0	0	0	0
A	Conseiller territorial principal des A.P.S	1	0	0	0	0
B	Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	4	0	0	0	0
B	Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe	1	0	0	0	0
B	Educateur territorial des A.P.S	1	0	0	0	0
		<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

● **Filière culturelle**

A	Professeur d'enseignement artistique hors classe	3	0	0	0	0
A	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	4	0	0	0	0
A	Conservateur en chef (patrimoine)	1	0	0	0	0
A	Attaché principal territorial de conservation (patrimoine)	1	0	0	0	0
A	Attaché territorial de conservation (patrimoine)	1	0	0	0	0
A	Conservateur en chef (bibliothèque)	1	0	0	0	0

A	Bibliothécaire territorial	5	0	0	0	0
A	Bibliothécaire territorial principal	4	0	0	0	0
B	Assistant de conservation principal de 1ère classe	9	0	0	0	0
B	Assistant de conservation principal de 2ème classe	3	0	2	0	0
B	Assistant de conservation	13	0	0	2	0
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	2	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	3	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe TNC	1	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique	1	0	1	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique TNC	1	0	0	1	0
C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	12	0	1	0	0
C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	9	0	0	1	0
C	Adjoint territorial du patrimoine	6	0	0	1	0
		<b>80</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>0</b>

● **Filière médico-sociale**

A	Médecin hors classe TNC	1	0	0	0	0
A	Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste de classe normale	1	0	1	0	0
A	Psychologue de classe normale	1	0	0	0	1
A	Infirmier en soins généraux hors classe	7	0	0	0	0
A	Infirmier en soins généraux	2	0	0	0	0
A	Puéricultrice hors classe	4	0	0	0	0
A	Puéricultrice de classe normale	2	0	0	0	0
A	Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	16	0	0	0	0
A	Educateur territorial de jeunes enfants	29	0	0	1	0
B	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	32	0	0	0	0

B	Auxiliaire de puériculture de classe normale	53	0	0	0	0
C	Agent social principal de 1ère classe	11	0	0	0	0
C	Agent social principal de 2ème classe	25	0	0	0	0
C	Agent social	83	0	0	0	0
C	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	12	0	0	0	0
C	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	16	0	0	0	0
		<b>295</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

● **Filière police municipale**

A	Directeur de police municipale	1	0	0	0	0
B	Chef de service de police municipale	2	0	0	0	0
C	Brigadier	10	0	0	10	0
C	Gardien-brigadier	7	0	10	0	0
C	Brigadier-chef principal	2	0	0	0	0
		<b>22</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>0</b>

<b>961</b>	<b>0</b>	<b>37</b>	<b>37</b>	<b>6</b>
------------	----------	-----------	-----------	----------

<b>Effectifs après la modification du 12 décembre 2024</b>	<b>961</b>
Création de Poste	0
Ouvertures de Postes	37
Fermetures de Postes	37
Suppression de Poste	6
<b>Nouveaux effectifs</b>	<b>955</b>

**DIT** que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget communal.

**Adopté à l'unanimité**

**Se sont abstenus : 4 : Didier VERNET, Laurent THIBAUT, Sophie MEREAU, Patrick AUFFRET.**

Le Conseil municipal :

**APPROUVE** l'actualisation du tableau des emplois annexés à la présente délibération.

**APPROUVE** l'ouverture à la voie contractuelle des postes suivants, à temps complet, pour une durée de 3 ans, sur le fondement de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique :

- 1 surveillant de travaux au sein de la direction du patrimoine bâti dans le cadre d'emplois des adjoints techniques ou sur le grade d'agent de maîtrise ;
- 2 gestionnaires comptables au sein de la direction administrative et financière des services techniques dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs ou sur le grade de rédacteur ;
- 1 chargé des marchés publics au sein de la direction administrative et financière des services techniques sur le grade d'attaché ;
- 1 responsable du pôle dépenses au sein de la direction administrative et financière des services techniques dans le cadre d'emplois des rédacteurs ou sur le grade d'attaché ;
- 1 responsable du pilotage de la masse salariale, des effectifs et du SIRH sur le grade d'attaché ou attaché principal ;
- 1 ludothécaire au sein de l'Espace Ludique Marcel Aymé sur le grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;
- 1 professeur d'enseignement artistique au sein des Arcades sur le grade de professeur d'enseignement artistique.

**DIT** que la rémunération de ces agents contractuels sera établie selon les grilles propres à chacun des grades correspondants et dans le respect de la délibération relative au régime indemnitaire de la collectivité.

**DIT** que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget municipal.

**Adopté à l'unanimité**

**Se sont abstenus : 4 : Didier VERNET, Laurent THIBAUT, Sophie MEREAU, Patrick AUFFRET.**

#### **15. Approbation du plan de formation 2025.**

**Mme LIADZE.**- "En 2024, 65 % des agents ont suivi au moins une formation.

Le plan de formation 2025 intègre des axes stratégiques de la municipalité, des orientations qui sont données par la Direction générale, des besoins exprimés par les directions et des demandes individuelles qui émanent des agents de la Ville et du CCAS.

Au-delà, cet outil se veut un acte fort de communication de notre collectivité, qui permet de former, de développer les compétences des agents et accompagner les talents. Il s'agit en effet d'une composante stratégique de la politique de ressources humaines.

Ce plan de formation a été présenté au Comité social territorial le 23 janvier 2025. Il s'articule autour de 3 grandes orientations :

- accompagner l'évolution professionnelle de l'agent ;
- accompagner au changement et à l'innovation, développer l'agilité ;
- favoriser la qualité de vie et le bien-être au travail.

Tout cela participe à la « marque employeur ».

Il est proposé en conséquence d'approuver ce plan de formation qui a été présenté en CST avec un avis favorable."

**M. le Maire.**- "Pas de question ?

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

**ARROUVE** le plan de formation 2025 de la Ville joint à la présente délibération.

**APPROUVE** l'intégration du Centre Communal d'Action Sociale au plan de formation 2025 de la Ville.

**DECIDE** d'engager les actions de formation en fonction des crédits alloués annuellement à la formation.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint délégué à signer et à accomplir toutes les démarches en découlant.

**DIT** que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget municipal.

**Adopté à l'unanimité**

**16. Approbation d'une convention de mise à disposition partielle d'un ASVP à la Commune de Marnes-la-Coquette.**

**Mme LIADZE.-** "La commune de Marnes-la-Coquette est confrontée à des problématiques de stationnement et notamment de report de stationnement depuis les villes voisines.

La commune ne disposant pas d'ASVP, elle s'est alors tournée vers la Ville pour demander la mise à disposition partielle à titre onéreux d'un ASVP. La quotité de mise à disposition est fixée à 2 demi-journées par semaine. La commune de Marnes-la-Coquette s'engage à rembourser les frais de personnel au prorata de la mise à disposition.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le principe d'une mise à disposition partielle, d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer."

**M. le Maire.-** "Des questions ? Monsieur BART n'a pas de question ? Cela m'inquiète !"

**M. AUFFRET.-** "Nous avons compris que la commune de Marnes-la-Coquette était victime de stationnements venant d'autres villes. S'est-elle adressée à GPSO ou aux villes voisines ? Nous ne comprenons pas très bien le sens de la demande."

**Mme LIADZE.-** "La commune de Marnes-la-Coquette s'est adressée à nous parce que GPSO ne peut plus le faire. Elle rencontre des difficultés de recrutement (nous en avons aussi) pour 2 demi-journées par semaine. Il s'agit, dans le cadre d'une collectivité qui participe au périmètre GPSO, de pouvoir l'aider, sachant qu'elle nous rembourse la quotité."

**M. le Maire.-** "Tout à l'heure, Monsieur TANTI disait que nos effectifs étaient très importants, mais moins que nous ne le disons. Il faudrait peut-être que vous vous rapprochiez de Monsieur TANTI, à tout hasard..."

Nous passons donc, s'il vous plaît, au vote."

**M. TANTI.-** "Je pense, Monsieur le Maire, que vous avez de forts problèmes de compréhension."

**M. le Maire.-** "Oui c'est vrai, certainement. Pas autant que vous ni Madame VESSIÈRE mais enfin..."

Nous passons donc au vote de cette convention.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

**APPROUVE** le principe d'une mise à disposition partielle entre la Ville d'Issy-les-Moulineaux et la Commune de Marnes-la-Coquette.

**APPROUVE** la convention correspondante précisant les modalités de cette mise à disposition.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint délégué à la signer.

**PRECISE** que la convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature.

**PRECISE** que les recettes en résultant seront imputées au budget communal.

**Adopté à l'unanimité**

**M. le Maire.-** "Adopté sous les glissements de Madame VESSIÈRE."

**Mme VESSIÈRE.-** "Pardon, Monsieur le Maire. S'il vous plaît, je ne suis même pas en cause dans cette délibération. Je ne comprends pas comment vous pouvez vous permettre de..."

**M. le Maire.**- "Vous continuez à parler pendant que je parle !"

**Mme VESSIÈRE.**- "Monsieur le Maire, juste avant, vous m'avez insultée, ce qui est absolument inacceptable.

**M. le Maire.**- "Encore ? Oh ! Est-ce possible ?"

**Mme VESSIÈRE.**- "C'est inacceptable de votre part. "

**M. le Maire.**- "Tout à fait, Madame !"

**Mme VESSIÈRE.**- "Il y a un rapport égalité hommes-femmes dans cette Assemblée ; il est joli le rapport égalité hommes-femmes !"

**M. le Maire.**- "Avec vous, oui !"

**Mme VESSIÈRE.**- "Parce qu'en tant qu'homme, vous avez un respect pour les femmes qui est plus que limité, Monsieur le Maire !"

**M. le Maire.**- "Merci pour votre remarque. Quand vous pouvez vous taire, cela nous fera un peu de vacances."

**Mme VESSIÈRE.**- "C'est cela mais vous aussi d'ailleurs !"

**M. le Maire.**- "Nous passons au point 18.

## VIII. CULTURE – Fabienne LIADZE

### 18. Approbation de la convention de partenariat relative au « PASS DESTINATION » entre le Conseil Départemental des Yvelines, le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et la Ville.

**Mme LIADZE :** "Cette délibération porte sur l'approbation d'une convention de partenariat entre la Ville, le Conseil départemental des Yvelines et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, dans le cadre de ce dispositif intitulé maintenant PASS DESTINATION. Il est l'évolution du PASS MALIN, créé en 2019, dont l'objectif était de promouvoir les sites culturels, patrimoniaux et naturels des deux départements.

Le PASS MALIN a connu deux modifications par avenants en 2021 et 2022, afin d'ajuster ses modalités de fonctionnement. En 2024, il a été rebaptisé « PASS DESTINATION Yvelines Hauts-de-Seine » et prend désormais la forme d'une application gratuite offrant une accessibilité renforcée au public.

L'objectif principal reste inchangé « *favoriser la fréquentation des sites culturels, patrimoniaux, naturels et touristiques de l'Ouest parisien* » et vise à encourager la circulation des publics et valoriser l'offre culturelle des territoires concernés.

Pour accompagner ce changement, toutes les conventions précédentes signées dans le cadre du PASS MALIN ont été résiliées au 31 décembre 2024. La mise en œuvre du PASS DESTINATION, effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, repose sur de nouvelles conventions de partenariat adaptées à ce dispositif.

Dans ce cadre, notre Ville est partenaire à travers le Musée français de la carte à jouer. Ce partenariat prévoit l'application d'un tarif préférentiel pour les détenteurs du PASS, ainsi que pour leurs accompagnants dans la limite de 5 personnes.

La réduction accordée est de 24% sur le droit d'entrée, correspondant au tarif préférentiel dit « isséen ». Ce dispositif permet ainsi de renforcer l'attractivité du musée et de favoriser sa fréquentation par un public élargi.

Après avis favorable de la commission municipale des services à la population en date du 21 janvier 2025, il est proposé d'approuver la convention de partenariat et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention."

**M. le Maire :** "Des questions ? Madame VESSIÈRE."

**Mme VESSIÈRE :** " Oui, le PASS DESTINATION est une très bonne chose.

Dans votre présentation orale, vous avez été beaucoup plus claire sur le tarif que ne l'est la délibération elle-même dont l'avant-dernier paragraphe est parfaitement abscons. J'espère avoir bien compris ce que vous avez dit oralement : « il n'y a pas de tarif préférentiel au musée ». Le tarif appliqué aux personnes détenant le PASS sera le tarif isséen (*adulte ou enfant*) moins 24%. Est-ce, ce qu'il faut

comprendre ? Tel que rédigé, ce n'est pas tout à fait cela. Oralement, c'est ce que j'ai compris de votre intervention et c'est sans doute ce qui est exact.

Votre intervention orale dit que la personne détenant le PASS bénéficie du tarif isséen moins 24%. C'est ce que j'ai entendu, mais ce qui est écrit dans la délibération est confus."

**Mme LIADZE** : "Non, je viens de dire que la réduction accordée est de 24% sur le droit d'entrée et correspond donc au tarif préférentiel dit « isséen »."

**Mme VESSIÈRE** : "J'ai fait les calculs : c'est faux ! Cela ne correspond pas au tarif isséen, malheureusement."

**Mme LIADZE** : "On regardera ce point."

Vous aviez posé une question en commission Monsieur AUFFRET, sur le nombre de personnes utilisant ce PASS, à laquelle nous avons répondu. Si le nombre de visiteurs ne semble pas en masse, il est intéressant de le proposer."

**Mme VESSIÈRE** : " Les tarifs sont visibles sur le site : un adulte isséen paie 4,50 €, un adulte extérieur 6 €, soit une réduction de 25% ; un enfant extérieur paie 4,50 € et un enfant isséen ou GPSO 3 €, soit une réduction de 33 %. Ce ne sont donc pas 24%."

**Mme LIADZE** : "Je vous propose que nous vous apportions une réponse écrite précise sur ce tarif préférentiel."

**M. le Maire** : "Faites-vous couvrir par Monsieur BART aussi."

**Mme VESSIÈRE** : "Monsieur BART n'est pas intervenu sur cette délibération, Monsieur le Maire, il est donc hors de cause."

**M. le Maire** : "Si c'est vous qui le dites, Madame..."

**Mme VESSIÈRE** : "Non, c'est factuel, ce n'est pas moi !"

**M. le Maire** : "Quelle autorité vous avez sur trois conseillers ?"

**Mme VESSIÈRE** : "C'est factuel, Monsieur le Maire !"

**M. le Maire** : "J'ai d'autres papiers factuels à votre disposition."

**Mme VESSIÈRE** : "Moi aussi je les ai, on va s'amuser !"

**M. le Maire** : "Nous passons donc au vote."

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

**APPROUVE** la convention de partenariat entre le Conseil Départemental des Yvelines, le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et la Ville relative au « PASS DESTINATION ».

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint délégué à signer ladite convention de partenariat relative au « PASS DESTINATION » à passer avec le Conseil Départemental des Yvelines, le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et la Ville.

**Adopté à l'unanimité**

**S'est abstenue : 1 : Martine VESSIERE.**

**M. le Maire** : "Nous passons au point n°20."

**Mme VESSIÈRE** : "Excusez-nous, mais il est difficile de voter un tarif quand on n'a pas la réponse. Cette histoire est compliquée ! Personnellement, je m'abstiendrai."

**M. le Maire** : "Très bien. Enfin une décision ! Nous prenons donc acte, Madame."

**19. Lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à l'acquisition de documents imprimés constituant les collections des Médiathèques et des Bibliothèques et des Centres Documentaires des écoles.**

**Mme LIADZE** : "La délibération est assez détaillée, je ne vais pas rentrer dans l'ensemble des chiffres qui vous sont soumis."

La Ville a conclu un marché portant sur l'acquisition de documents imprimés, sonores et audiovisuels destinés aux médiathèques et aux BCD (Bibliothèques Centres Documentaires des écoles). Ce marché arrive à son terme le 31 août 2025. Il est donc nécessaire de lancer une nouvelle consultation par voie d'appel d'offres ouvert afin d'assurer la continuité de l'approvisionnement en documents pour ces établissements.

Si je me permets de ne pas rentrer dans le détail, je veux bien répondre à vos questions si vous en avez. Je tenais particulièrement à féliciter le travail fait dans les BCD. Je pense que Bernard DE CARRÈRE sera d'accord avec moi sur la bonne collaboration entre médiathèques et écoles, ainsi que sur la valorisation des BCD plébiscitées autant dans les écoles que les collègues des médiathèques."

**M. le Maire :** "Avis contraires ? Abstentions ?"

**Mme VESSIÈRE :** "J'ai une question sur la 19, s'il vous plaît."

**M. le Maire :** "Attention, Madame VESSIÈRE a encore une question. Allez-y !"

**Mme VESSIÈRE :** "Pourriez-vous nous indiquer, lors du dernier marché, quels libraires de la Ville ont répondu à l'appel d'offres et ont été retenus ?"

**Mme LIADZE :** "Je n'ai pas le chiffre sous les yeux. Nous sommes effectivement sollicités par des libraires désireux de travailler avec nous. Je suis bien obligée de leur indiquer qu'ils doivent eux-mêmes répondre aux appels d'offres pour être retenus et au bénéfice.

Nous avons différents partenariats avec les 5 libraires de la Ville que nous développons régulièrement sur différents événements. Concernant les achats, cela rentre dans les procédures d'appel d'offres et d'achats."

**M. le Maire :** "Avis contraires ? Abstentions ?"

Le Conseil municipal :

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint délégué à signer les marchés qui résulteront de la consultation.

**PRECISE** que les dépenses et recettes sont inscrites au budget municipal.

### **Adopté à l'unanimité**

**20. Lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à la gestion des abonnements aux publications en séries imprimées et sur support numérique, pour le Réseau des Médiathèques, le service de la Communication interne et des Ressources documentaires de la Ville.**

**Mme LIADZE :** "Ce marché, notifié le 23 juillet 2021, arrive à son échéance. Il était prévu initialement pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par tacite reconduction. Il pouvait donc s'étendre sur un maximum de 4 ans.

Afin de garantir cette continuité de service, il est proposé d'établir un nouvel accord-cadre avec un plafond annuel fixé à 160 000 € HT.

Il est soumis à l'approbation du Conseil municipal pour donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer le marché issu de cette consultation."

**M. le Maire :** "Des questions ?"

**M. TANTI. :** "Oui, Monsieur le Maire.

Nous sommes naturellement favorables à cette délibération.

Nous entendons parler d'abonnements et acquisitions des médiathèques et des services documentaires de la Ville. Nous souhaiterions que vous acceptiez qu'une commission composée de tous les groupes de notre Conseil municipal puisse faire une analyse de la diversité d'opinions de ces abonnements, acquisitions et publications. Nous aimerions en particulier apprécier si le « *wokisme* » tentaculaire ne serait pas trop immiscé dans les choix."

**M. le Maire :** "Peut-on donner cette mission à Madame l'Adjointe déléguée ?"

**Mme LIADZE** : "Je peux me permettre une question Monsieur TANTI ? Cela signifie que vous ne faites pas confiance aux collègues qui travaillent dans les médiathèques passant ces commandes ?"

**M. TANTI** : "Ce n'est pas une question de confiance."

**Mme LIADZE** : "Non, je pose la question. Il y a une défiance."

**M. TANTI** : "S'il n'y a aucun problème, je ne vois pas en quoi cela gêne. C'est pour savoir s'il arrive que des publications soient systématiquement refusées au profit d'autres beaucoup plus recherchées ? Par exemple, un abonnement au Monde mais pas au Figaro ?"

**Mme LIADZE** : "Avez-vous été sollicité par les Isséens ?"

**M. TANTI** : "Des personnes m'ont dit avoir constaté que l'on ne trouvait pas un certain nombre de publications, particulièrement au sein de la médiathèque, et lorsqu'elles posent la question, on ne leur répond pas."

**Mme LIADZE** : "Je n'ai pas été sollicitée pour des difficultés particulières. De là à monter une commission... Je vous propose dans un premier temps de vous transmettre la liste des abonnements."

**M. TANTI** : "Merci. "

**M. le Maire** : "Bien. Nous marchons ainsi. "

"Avis contraires ? Abstentions ?"

Le Conseil municipal :

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint délégué à signer le marché qui résultera de la consultation.

**PRECISE** qu'en cas d'absence d'offre ou si seules des offres inappropriées au sens de l'article L. 2152-4 du Code de la commande publique ont été déposées, le(s) marché(s) sera(ont) relancé(s) soit par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie de marché sans publicité ni mise en concurrence préalable dans les conditions définies par le Code de la commande publique. Dans les cas où seules des offres irrégulières ou inacceptables au sens des articles L. 2152-2 et L. 2152-3 ont été présentées, le(s) marché(s) sera(ont) relancé(s) soit par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie négociée dans les conditions définies par le Code de la commande publique.

**PRECISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

**Adopté à l'unanimité**

## **IX. DÉVELOPPEMENT DURABLE – Tiphaine BONNIER**

### **21. Présentation du budget climat primitif de la Ville pour l'année 2025.**

**Mme BONNIER**.- "Cette délibération est destinée à voter le budget climat primitif de la Ville pour l'année 2025. Elle fait logiquement et chronologiquement suite à la précédente de décembre dernier et au débat d'orientation climatique qui s'est tenu. Je profite pour remercier l'ensemble du Conseil pour la qualité des échanges.

Je vais refaire un petit point méthodologique, parce que j'ai été un peu rapide la dernière fois, ce qui a pu susciter des questions lors de la commission. Il me semble donc utile de le refaire pour tout le monde.

Ce budget est bien une déclinaison territoriale et une initiative de la Ville qui consiste à comptabiliser annuellement les émissions de CO2 sur le territoire, avec un suivi le plus précis possible.

Nous menons chaque année un travail minutieux - d'ailleurs, je remercie l'ensemble des services de la Ville durable - pour mesurer ces émissions de gaz à effet de serre grâce à plusieurs sources de données (ADEME, réseaux de chaleur, agence ORE et autres).

Cependant, certaines données, notamment liées à l'énergie, ne sont pas disponibles immédiatement et au moment où nous présentons la délibération. Ainsi, le chiffre des émissions annoncé en décembre dernier correspond aux émissions calculées pour l'année 2023. L'objectif pour 2024 a donc été présenté lors du Conseil municipal de décembre, bien qu'il soit voté en 2025, ce qui peut, en effet, je vous l'accorde, sembler surprenant.

C'est pourquoi je tenais à refaire ce petit point méthodologie entre N-1, N comptabilisé et N+1 sur les objectifs.

Concernant la délibération, nous avons acté que le compte de résultat des émissions de gaz à effet de serre pour l'année 2023 enregistrait une baisse de 7,3 % pour un objectif initial de 3,4 %. Aujourd'hui, il est demandé au Conseil municipal de voter le budget climat pour 2025, tout en ayant actualisé celui de 2024 au regard des chiffres de 2023. Dans le tableau annexé, il est bien question « d'unités de tonnes équivalent carbone », et nous avons vérifié, c'est également dans la délibération.

La baisse est de 5 % recalculée pour 2024 et 5,3 % pour 2025. Nous serons attentifs aux secteurs tertiaire et industriel. L'atteinte de ces objectifs ne pourra se faire que par une mobilisation de l'ensemble des acteurs sur l'ensemble des secteurs. D'ailleurs, le parti pris depuis le début de l'exercice est d'avoir un plan multi-secteurs et multi-acteurs.

Il est donc demandé au Conseil d'adopter ce budget climat primitif. Merci."

**M. le Maire.**- "Des questions ?

Monsieur BART."

**M. BART.**- "Merci tout d'abord à Madame BONNIER pour les compléments apportés par mail et qu'elle vient de nous répéter à la suite de nos échanges en commission. Néanmoins, bien qu'âprement débattu et étudié depuis 2021, le budget climat, tel qu'utilisé à Issy-les-Moulineaux, ne nous semble pas adapté à l'échelle d'une ville. Le budget climat sous cette forme n'est d'ailleurs imposé par aucun texte. Le rapport en matière de développement durable, obligatoire pour les villes de plus de 50 000 habitants, est un outil qui nous semble largement suffisant pour évaluer les performances environnementales à l'échelle de notre territoire. La loi de finances 2024 prévoit des dispositions obligeant les collectivités locales à opérer une classification de certaines dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact sur l'environnement.

Au lieu de nous épuiser à estimer les émissions de gaz à effet de serre des différents acteurs de la Ville, ne pourrions-nous pas nous concentrer sur l'impact des dépenses d'investissement et de fonctionnement de la Ville elle-même et d'en faire un outil de pilotage utile à notre périmètre ; ce qui serait déjà très bien ? Plusieurs villes semblent avoir choisi cette piste. Je pense à Courbevoie, Nogent-sur-Marne ou d'autres. Merci."

**M. le Maire.**- "D'autres questions ?

Tiphaine."

**Mme BONNIER.**- "Merci, Monsieur BART. Je ne sais pas si « épuiser » est le bon terme, puisque nous le proposons depuis 2021 et cela a été réfléchi dès 2020.

Le « budget vert » de la loi de finances a été introduit par l'article 191 en 2024 avec un décret d'application du 16 juillet 2024. Nous avons présenté des chiffres dès 2020/2021, sans attendre 2024 et les textes réglementaires.

Vous avez raison, c'est une obligation. Nous allons le décliner dans le budget. Nous travaillerons avec Édith sur les finances dans ce cadre-là, avec des obligations à partir de 2025, donc « *spoiler alert* » cette année et non les années d'avant. 2026 et 2027 couvriront 6 axes : atténuation au changement climatique, adaptation, transition vers une économie circulaire, prévention et contrôle de pollution de l'air et des sols et préservation de la biodiversité.

Cela va donc être pris en compte, mais je ne pense pas que nous puissions dire aujourd'hui que le budget climat « épuise ». Au contraire, nous avons été la première ville à le faire. Beaucoup d'autres collègues d'autres villes nous appellent régulièrement pour avoir des informations (comment faire, quelle méthodologie mettre, quels sont les apports).

Ce n'est pas antinomique, mais c'est plutôt complémentaire d'avoir cet échange devant cette assemblée deux fois par an, à l'occasion du rapport développement durable et du budget d'orientation climatique et à l'occasion de l'adoption du budget climat. Cela permet de discuter en allant concrètement dans des chiffres. Les personnes qui nous écoutent ce soir et vont sur le site de la Ville peuvent aussi être informées de ce que nous mettons en œuvre avec une comptabilité que nous justifions et assumons."

**M. le Maire.**- "Monsieur BART ignorait cela ?"

**M. BART.**- "Je ne l'ignorais pas."

**M. le Maire.**- "Un garçon aussi alerte, curieux..."

**M. BART.**- "Madame BONNIER, je suis tout à fait d'accord avec ce que vous dites, c'est pour pouvoir enclencher des actions derrière les chiffres."

**M. le Maire.**- "Vous êtes d'accord avec Tiphaine mais vous la critiquez !"

**M. BART.**- "Lorsque je dis « épuiser », c'est parce qu'à chaque débat de Conseil municipal ou de commission, il faut à chaque fois rectifier les chiffres, les objectifs changent. Avoir les émissions par secteur est intéressant, mais les moyens d'action, il faut en faire un outil de pilotage de nos activités propres à la Ville."

**Mme BONNIER.**- "Je suis d'accord et c'est pourquoi je dis que c'est complémentaire. On peut avoir le courage de ses opinions, mais on peut aussi avoir le courage de la nuance."

**M. BART.**- "Oui. La nuance, c'est avoir des choses efficaces."

**M. le Maire.**- "Avec Monsieur BART, vous n'aurez jamais raison. Tout ce groupe-là est complètement fossilisé."

Je vous félicite pour votre travail."

**Mme VESSIÈRE.**- "Franchement, Monsieur le Maire, se faire traiter de personnes « fossilisées » en Conseil municipal..."

**M. TANTI.**- "Et surtout par vous !"

**Mme VESSIÈRE.**- "J'espère que votre Assemblée et votre majorité approuvent ces propos. Mince ! C'est insensé d'entendre des choses pareilles dans une Assemblée de Conseil municipal !"

**M. le Maire.**- "Mais calmez-vous, Madame, allons !"

**Mme VESSIÈRE.**- "Non, Monsieur le Maire, c'est insensé de se faire traiter de « fossilisés », c'est une honte !"

**M. le Maire.**- "C'est vous qui êtes la honte."

**Mme VESSIÈRE.**- "Non, Monsieur le Maire, c'est vous qui avez tenu les propos, ce n'est pas moi."

**M. le Maire.**- "Madame VESSIÈRE fera ce qu'elle voudra de son vote."

Nous passons au vote sur le budget climat primitif.

Avis contraires ? Abstentions ?

Abstention ! Vous voyez ! Pourquoi vous énervez-vous ? Pour aboutir à une abstention."

Le Conseil municipal :

**ADOpte** le budget climat primitif de la commune pour l'exercice 2025.

**Adopté à l'unanimité**

**Se sont abstenus : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI.**

## **X. PETITE ENFANCE – Kathy SIMILOWSKI**

**22. Autorisation de signer la convention de recherche relative aux échanges de données dans le cadre de la recherche « Investissement Social dans l'Accueil du Jeune Enfant » (ISAJE) pour l'évaluation des effets de l'obtention d'une place en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).**

**Mme SIMILOWSKI.**- Chers collègues, comme vous le savez, depuis 2022, la Ville est l'une des 7 communes de France à s'être engagée dans une recherche de grande envergure : le projet ISAJE.

Dans un premier temps, nous avons signé une convention de sous-traitance avec la CNAF concernant l'attribution des places en crèche par un logiciel paramétré, tenant compte des critères d'attribution définis dans le règlement de fonctionnement de nos structures, approuvés en Conseil municipal.

Concrètement, ce passage au logiciel a permis, pour notre Ville, d'accélérer la procédure d'attribution, tout en garantissant une équité à partir des critères d'attribution que nous avons fixés. La phase 1 a également permis, au niveau national, de constituer des bases de données intégrant toutes les

informations pertinentes pour les décisions d'admission en crèche. Cette base de données, selon les chercheurs, est unique au monde.

L'objet de cette délibération est d'autoriser Monsieur le Maire à signer une seconde convention devant s'appliquer jusqu'en septembre 2027, puisque nous arrivons au stade de l'étude scientifique proprement dite, soit le projet MESSAGE, portant sur la mesure des effets sociaux de l'accueil du jeune enfant, étude qui s'effectuera en collaboration avec l'école polytechnique.

Les attendus peuvent être résumés en 4 axes de recherche :

- les mécanismes d'affectation des places ;
- les déterminants de la demande et des attributions ;
- les impacts de l'accès à une place sur les ressources des familles ;
- la participation au marché du travail des parents, ainsi que la structure des familles et l'hétérogénéité des effets en fonction de l'origine sociale des familles.

En résumé, il s'agit de mieux comprendre les demandes pour les modes d'accueil du jeune enfant et de mesurer les effets de l'obtention ou non d'une place en crèche. À plus long terme, la question des effets sur la réussite éducative des enfants pourrait être étudiée.

Pour ce faire, la direction des statistiques des études de la recherche de la CNAF a besoin d'accéder aux données des commissions. La Ville va donc informer les familles de la communication de leurs données personnelles par le biais d'un document prérédigé par la CNAF présentant le projet de recherche et leur rappellera également qu'elle dispose, conformément au RGPD et à la loi informatique et liberté modifiée, du droit d'accès, de rectification des données et d'un droit à la limitation du traitement.

La protection des données sera garantie par 3 mécanismes :

- d'une part, la séparation des données identifiantes et des données personnelles ;
- d'autre part, l'anonymisation des données qui seront pseudonymisées ;
- enfin, les résultats des analyses seront présentés de manière agrégée et anonyme, sans possibilité d'identifier les personnes.

Cette étude présente à notre sens un intérêt scientifique majeur au niveau national, en termes de politique de la petite enfance, car elle participera à une meilleure compréhension des besoins des familles, des effets de l'obtention d'une place en crèche sur la vie de la famille et de l'enfant, y compris sous l'angle de la diversité sociale.

C'est pourquoi nous vous invitons à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de recherche. Je vous remercie."

**M. le Maire.**- "Merci. Des questions ? Pas de question. Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ?"

Le Conseil municipal :

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint délégué à signer la convention de recherche relative aux échanges de données dans le cadre de la recherche « Investissement Social dans l'Accueil du Jeune Enfant » (ISAJE) pour l'évaluation des effets de l'obtention d'une place en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) annexée à la présente délibération, ainsi que tous les documents et actes afférents nécessaires à sa mise en œuvre.

**Adopté à l'unanimité**

**Se sont abstenus : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI.**

## **XI. JEUNESSE ET FAMILLE – Alain LEVY**

**23. Approbation d'une convention cadre de partenariat avec le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et l'association CLAVIM en faveur de la promotion de la culture scientifique.**

**M. LEVY.-** "Depuis la signature de la première convention cadre de partenariat avec le CNRS en 2007, la Ville d'Issy-les-Moulineaux et le CLAVIM ont mis en œuvre, au fil des ans, une programmation ambitieuse en faveur de la promotion de la culture scientifique.

De nombreuses actions conjointes ont pu ainsi être concrétisées sur le territoire, des événements scientifiques et culturels. Je ne vais pas tous les citer, il y en a eu 99, des cycles de conférences à l'espace Andrée Chédid, entre autres.

Ce partenariat a permis de renforcer les actions déjà déployées dans les structures de la Ville, au profit des jeunes et des familles isséennes et de bénéficier de l'expertise du CNRS pour de futurs projets orientés sur les sciences de l'univers et de la biodiversité dans nos futurs équipements.

Je voulais vous citer, dans le prolongement de la pensée d'Edgar Morin, Directeur de recherche émérite au CNRS : « *l'imaginaire, le mythe, les croyances ou les religions ont autant de réalité que le monde matériel et économique* ».

La précédente convention cadre est arrivée à échéance, il est nécessaire d'en conclure une nouvelle. Elle sera conclue pour une période de 2 ans à compter de la signature et renouvelable pour la même durée par tacite reconduction.

Je vous remercie."

**M. le Maire.-** "Des questions ?

Monsieur BART."

**M. BART.-** "Collaborer avec le CNRS est un excellent moyen d'apporter ou d'enrichir la culture scientifique au sein de notre Ville à destination de nos plus jeunes. Nous pensons qu'il faut mettre l'accent dans cette convention sur les sciences dures, les sciences biologiques, chimie, écologie, environnement, informatique, ingénierie, mathématiques, physique nucléaire, particules, sciences de l'univers. Notre pays va avoir un besoin croissant de compétences scientifiques dans les années à venir et cet éveil ou ce renforcement aux sciences dures doit être privilégié.

Nous espérons que cette convention avec le CNRS mettra surtout l'accent sur les sciences dures. Pour les sciences sociales, nous sommes surpris par la référence à la pensée d'Edgar Morin en plein cœur de la délibération, Edgar Morin qui semble tellement fasciner le rédacteur de cette délibération qu'il a ajouté un « D » à son prénom. Merci."

**M. LÉVY.-** "Vous avez posé une question et y avez répondu. Je ne peux qu'approuver vos propos."

**Mme LETOURNEL.-** "Quand on parle de sciences dures, on pourrait commencer par les mathématiques et la physique-chimie que vous n'avez pas listées."

**M. BART.-** "Si je les ai listées, vous n'avez pas bien écouté encore une fois ! Sciences des mathématiques, sciences physiques, physique nucléaire. Il faut écouter !"

**Mme LETOURNEL.-** "On a l'impression que les mathématiques sont à la fin de la liste."

**M. BART.-** "Non, c'est dans l'ordre de la convention. Vous n'avez pas lu la convention non plus, Madame. C'est dommage."

**M. le Maire.-** "Vous avez compris, Édith, vous avez devant vous des génies qui passent leur temps à tout regarder, vérifier l'orthographe, etc. Nous sommes très flattés, sauf que le suffrage universel les a renvoyés à l'arrière !"

**Mme LETOURNEL.-** "En tout cas, je suis d'accord pour les sciences dures, en commençant par les mathématiques et physique-chimie."

**Mme VESSIÈRE.-** "C'est ce qu'on a dit !"

**M. le Maire.-** "Monsieur BART et les sciences dures, cela risque d'être amusant.

Nous passons donc au vote.

Avis contraires ? Abstentions ?"

Le Conseil municipal :

**APPROUVE** la convention cadre de partenariat avec le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et l'association CLAVIM.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint délégué à signer la convention cadre de partenariat avec le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et l'association CLAVIM.

**Adopté à l'unanimité**

## **XII. MOYENS GÉNÉRAUX – Étienne BÉRANGER**

**24. Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville, l'Établissement Public Territorial (EPT) Grand Paris Seine Ouest (GPSO), les autres communes membres, le CCAS d'Issy-les-Moulineaux et l'association CLAVIM en vue de la passation d'un marché relatif à des services de transport en autocar.**

**M. BÉRANGER.** "Monsieur le Maire, mes chers collègues, me revoilà enfin de Conseil avec mes petites affaires qui n'intéressent personne."

**M. le Maire.-** "Allons, allons... Monsieur BART, Monsieur BART..."

**M. BÉRANGER.-** "Ah oui, c'est vrai, j'oubliais !

La délibération 24 concerne la constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché relatif à des services de transport en autocar, afférents à des déplacements liés aux compétences communales, comme les activités scolaires, périscolaires ou d'animations locales.

Il s'agit de la reprise de la convention de groupement arrivant à échéance le 24 août 2025, en y rajoutant le CLAVIM et le CCAS pour profiter au mieux de l'effet de la mutualisation. L'établissement public territorial GPSO est le coordonnateur de l'ensemble, ainsi que détaillé dans la convention de groupement jointe à la présente.

Pour entrer davantage dans le détail de cette délibération, les plus perspicaces d'entre nous auront remarqué qu'ont été sortis du chapitre de l'animation les rendez-vous galants des adjoints. Dans ce cas précis, une solution pérenne a été trouvée, à savoir une ligne dédiée nommée « TAVIM », Transport amoureux de la Ville d'Issy-les-Moulineaux. Cette ligne est financée non pas par les promoteurs immobiliers, mais par les promoteurs d'un art de vivre empreint de sensualité, également nombreux sur notre territoire communal, l'opération ne coûtant que 1 € à la Ville à la grande satisfaction de notre collègue Édith LETOURNEL. "

**M. le Maire.-** "Vous feriez mieux, Monsieur BÉRANGER, sous peine de critiques de Madame VESSIÈRE et de son acolyte, Monsieur BART, de rappeler que TRANSDEV, fournisseur local, vient de passer sous contrôle allemand."

**M. BÉRANGER.-** "Certes."

**M. le Maire.-** "Ce qui fait que vous êtes vous-même appelé à des contrôles supplémentaires, parce qu'on ne sait jamais ce qui se passe dans ce genre de fusion. Ils se sont engagés pour l'instant à maintenir le siège à Issy-les-Moulineaux.

Vous avez vu l'accident qui s'est produit. Là encore, confusion. Ce n'est pas obligatoire, les produits etc. ne sont pas nécessaires.

Donc surveillez cela de très près, ce n'est pas seulement une position pour les transports amoureux.

Des questions ?"

**M. VERNET.-** "Oui, s'il vous plaît, Monsieur le Maire.

Désolé de sortir du registre léger que j'apprécie par ailleurs, mais l'actualité nous a montré qu'il est important de mettre l'accent sur la sécurité des transports en autocar.

Mutualiser et essayer d'avoir une bonne gestion de ces contrats est une bonne initiative. Nous préconisons un accent particulier sur la sécurité des transports et l'accueil de toutes les personnes, en particulier celles en situation de handicap. Qu'elles fassent partie des critères de ce groupement de commandes afin que la Ville ne délègue pas les responsabilités importantes qu'elle a sur le sujet dans la passation de contrat. Merci."

**M. le Maire.-** "C'est noté, Monsieur Étienne ?"

**M. BÉRANGER.**- "Oui, tout à fait."

**M. le Maire.**- "Nous passons au vote."

Avis contraires ? Abstentions ?"

Le Conseil municipal :

**APPROUVE** la constitution et le fonctionnement d'un groupement de commandes réunissant la commune d'Issy-les-Moulineaux, son CCAS, l'association CLAVIM, l'EPT GPSO et les communes de Boulogne-Billancourt, de Chaville, de Meudon, de Sèvres, de Vanves et de Ville d'Avray en vue de la passation du ou des marché(s) relatif(s) à des services de transport en autocar.

**APPROUVE** la convention constitutive de ce groupement de commandes.

**ACCEPTE** que le coordonnateur du groupement de commandes soit l'EPT GPSO.

**ACCEPTE** de confier au coordonnateur du groupement la mission de préparer, négocier, rédiger, signer et notifier les modifications des marchés intéressant l'ensemble des membres du groupement, pour leur compte et avec leur accord.

**ACCEPTE** que la commission d'appel d'offres du groupement de commandes soit celle de l'EPT GPSO et qu'il en assure également la présidence,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint délégué à signer ladite convention de groupement entre la commune d'Issy-les-Moulineaux, son CCAS, l'association CLAVIM, l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest et les communes de Boulogne-Billancourt, de Chaville, de Meudon, de Sèvres, de Vanves et de Ville d'Avray.

**AUTORISE** le coordonnateur du groupement de commandes à lancer la procédure de passation du marché et le Président ou le Vice-Président délégué à la commande publique à signer le(s) marché(s) qui en résultera(ont), les modifications et les ordres de service intéressant l'ensemble des membres.

**AUTORISE** l'EPT GPSO à solliciter en sa qualité de coordinateur, des subventions au taux le plus élevé possible auprès de toute entité susceptible d'accompagner GPSO et les communes membres du groupement dans cette démarche.

**PRECISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

**Adopté à l'unanimité**

**M. le Maire.**- "Il y a donc obligation de sécurité, s'il vous plaît."

**25. Fixation des règles relatives à l'attribution et à l'utilisation des véhicules de service, avec ou sans remisage à domicile**

**M. BÉRANGER.**- "Nous retrouverons cette délibération tous les ans puisque c'est la loi. Nous l'avions déjà votée l'année dernière. Nous la votons tous les ans avec ou sans modifications.

En l'occurrence, la modification est due au fait que nous avons une police municipale et que certains membres de son personnel ont des véhicules attribués. C'est factuel, c'est la loi, il n'y a donc pas grand-chose à discuter."

**M. le Maire.**- "Des questions ?"

**M. TANTI.**- "Oui."

Monsieur le Maire, la situation de notre commune ne justifie pas que vous bénéficiiez d'un véhicule de service d'un niveau supérieur à celui que possède le Préfet du département et que n'ont pas tous les ministres de la République. En outre, nous souhaiterions disposer du coût annuel de ce véhicule, y compris celui des chauffeurs et de leur habillement. Nous avons récemment vu passer des marchés qui nous ont un peu étonnés ; nous souhaiterions donc connaître ces coûts qui nous semblent fort élevés."

**M. le Maire.**- "Très bien. Monsieur le Directeur général, vous voyez cela.

Pas d'autres questions ?

Avis contraires ? Abstentions ?"

Le Conseil municipal :

**ADOpte** les règles relatives à l'attribution et à l'utilisation des véhicules de service aux élu(e)s et aux agent(e)s y compris lors de remisage à domicile.

**APPROUVE** la charte fixant les règles relatives à l'attribution et à l'utilisation des véhicules de service y compris lors de remisage à domicile.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint délégué à signer les arrêtés nominatifs d'autorisation de remisage à domicile d'un véhicule de service.

**Adopté à l'unanimité**

**26. Approbation d'une modification n°4 au marché PA21018 relatif à l'accueil, la surveillance, le gardiennage et le maintien de la sécurité incendie et technique des sites et équipements de la Ville d'Issy-les-Moulineaux**

**M. BÉRANGER.**- Cette délibération concerne le marché PA21018 qui a pour objet l'accueil, la surveillance et le gardiennage et le maintien de la sécurité incendie et technique des sites et équipements de la Ville.

Ce marché a déjà fait l'objet de 3 modifications rappelées dans le texte de la délibération.

Cette quatrième modification, objet central de la délibération, résulte de l'accord de branche des entreprises de prévention et de sécurité en date du 25 septembre 2023, lequel a procédé à la revalorisation de 3,2 % de l'ensemble des salaires minimaux conventionnels.

Cette revalorisation a ainsi provoqué cette modification numéro 4."

**M. le Maire.**- "Merci.

Des questions ?

Avis contraires ? Abstentions ?"

Le Conseil municipal :

**APPROUVE** la modification n°4 au marché PA21018 ayant pour objet l'accueil, la surveillance, le gardiennage et le maintien de la sécurité incendie et technique des sites et équipements de la Ville d'Issy-les-Moulineaux.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint délégué à signer la modification n°4 au marché PA21018.

**PRECISE** que le montant forfaitaire annuel du marché pour la dernière année d'exécution est porté à 666 967,98 € H.T.

**PRECISE** que ladite modification n°4 prendra effet à compter de sa notification et se terminera à la date de fin du marché initial.

**DIT** que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget municipal.

**Adopté à l'unanimité**

**XIII. COMMERCES ET ARTISANAT – Sabine LAKE LOPEZ**

**27. Approbation du choix du délégataire de service public pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement.**

**Mme LAKE-LOPEZ :** " Merci, Monsieur le Maire.

Le contrat de gestion des marchés d'approvisionnement de la Ville arrive à son terme le 9 mars 2025. Par délibération du 4 avril dernier, le Conseil municipal a décidé de renouveler cette gestion sous la forme d'une Délégation de Services Publics pour une durée de 5 ans.

Le choix de la DSP repose sur plusieurs considérations stratégiques. D'une part, elle permet à la Ville de transférer le coût et les risques aux concessionnaires, d'autre part, elle offre l'opportunité de bénéficier d'une expertise reconnue afin d'assurer une gestion optimale.

À l'issue du lancement de la procédure de concession de services publics, 3 candidatures ont été reçues :

- l'Entreprise de Gestion et de Service : EGS ;
- la société « Les Fils de Mme Géraud » ;
- le groupement composé des sociétés « Le Comptoir des Marchés / Mutual Wast ».

L'évaluation des offres, détaillée dans le rapport annexé à la présente délibération, s'est fondée sur 4 critères stratégiques :

- la qualité de service et les actions de valorisation de l'espace public ;
- les moyens matériels et humains mobilisés ;
- l'organisation prévue pour l'exploitation ;
- les conditions financières proposées sur la durée du contrat.

À l'issue des négociations et de l'analyse approfondie des offres, le groupement « Le Comptoir des Marchés / Mutuels Wast » s'est distingué comme le candidat le plus performant ; se démarquant par un engagement écologique ambitieux et une proposition financière avantageuse.

Spécialiste de la gestion éco-responsable des déchets, Mutuels Wast s'engage à recycler 90% des déchets collectés, à privilégier des véhicules électriques et des produits de nettoyage ecolabélisés, tout en évitant l'usage des bennes classiques.

Grâce à une méthodologie innovante et structurée, l'entreprise garantit une maîtrise des coûts. À titre d'exemple, elle propose :

- une pré-collecte quotidienne avec bacs et sacs biodégradables ;
- un accompagnement des commerçants en 5 phases structurantes, de la sensibilisation à l'évaluation des performances ;
- la mise en place d'indicateurs de suivi précis, notamment sur la consommation d'eau via des sous-compteurs. Ces indicateurs permettront d'ailleurs d'établir un diagnostic et de proposer un plan d'action ;
- un reporting mensuel détaillé garantissant un suivi rigoureux et transparent.

Le groupement propose :

- une modernisation de la gestion des commerçants grâce à des outils numériques performants permettant une gestion optimisée des droits de place ;
- la dématérialisation des paiements ;
- un suivi efficace des commerçants ;
- un accès simplifié à la plateforme numérique pour les services de la Ville, garantissant ainsi une transparence renforcée.

Par ailleurs, les régisseurs placiers jouent un rôle actif dans le démarchage des nouveaux commerçants, tandis que Le Comptoir des Marchés, à l'échelle du siège, déploie une stratégie structurée et ciblée, s'appuyant sur l'exploitation d'une base de données régionale et sur des partenariats avec le M.I.N. de Rungis, les chambres consulaires et des fédérations nationales de paysans et de producteurs.

Ces initiatives sont d'autant plus pertinentes dans un contexte où le nombre de commerçants, notamment non alimentaires, est en recul à l'échelle régionale depuis la période post-Covid. Ce constat a été unanimement souligné par les candidats lors des entretiens.

Au niveau des animations, les propositions sont dynamiques et innovantes, avec un budget conséquent.

Sur le plan financier, le groupement se distingue par sa solidité et sa capacité à assumer pleinement l'ensemble des risques liés à la concession. Son analyse repose sur des projections rigoureuses, intégrant des hypothèses de chiffre d'affaires, des prévisions détaillées de recettes et de dépenses, ainsi qu'une trajectoire de croissance cohérente et maîtrisée. Ces prévisions réalistes anticipent une progression régulière du chiffre d'affaires, soutenue par le développement des marchés et l'augmentation du nombre de commerçants. Dès 2026, les recettes équilibrent les dépenses grâce à une gestion optimisée des coûts, notamment ceux liés à l'énergie et à l'eau.

Le montant de la redevance proposée à la Ville, qui est donc fixée à 4% des droits de place, représente un retour économique significatif, avec une contribution estimée à environ 13 241 € pour 2026. À l'inverse, les offres concurrentes affichent des coûts bien plus élevés pour la collecte, le tri et le nettoyage, générant un impact financier particulièrement important pour les commerçants, comme vous avez pu en prendre connaissance dans le présent rapport.

Pour finir, le contrat de Délégation de Services Publics prendra effet à sa date de notification. La période d'exécution est comprise entre le 10 mars 2025 et le 9 mars 2030.

Sur ces considérations, il vous est demandé d'approuver le choix du groupement « Le comptoir des Marchés / Mutual Wast » dont le mandataire est le Comptoir des Marchés, et donc comme concessionnaire pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement, d'approuver le contrat de concession de services publics et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les actes associés."

**M. le Maire :** "Merci.

Des questions ?"

**M. AUFFRET :** "Une enquête de satisfaction a-t-elle déjà été réalisée auprès des citoyens sur les marchés en général ? Beaucoup disent ne pas acheter sur les marchés parce que c'est très cher."

**Mme LAKE-LOPEZ :** "Cela fait partie de l'étude demandée dans le cadre du cahier des charges. Pour être tout à fait honnête, elle n'a pas été effectuée au cours du contrat actuel."

**M. AUFFRET :** "Nous nous posons la question indirectement car la SOMAREP, l'ancien délégataire, n'a a priori pas concouru. Je ne sais pas si c'est une des conséquences, mais il y a une désertion sur les marchés de manière générale."

**Mme LAKE-LOPEZ :** "De manière générale, comme je le disais tout à l'heure, ce phénomène est constaté à l'échelle régionale.

Dans le cadre des comités de sélection que nous avons mis en place, nous acceptons de nombreuses candidatures. Le placier a la possibilité d'octroyer des cartes provisoires en attendant la décision du comité de sélection. Il les accueille. Malheureusement, ce phénomène est général. Nous pouvons accepter le tout-venant, mais ce n'est pas le choix de la Ville.

Comme je le disais tout à l'heure, la question du coût du montant des droits de place est un véritable sujet, car nous devons être attractifs. Vous avez raison, les prix ne sont déjà pas forcément toujours considérés comme étant très accessibles, mais cela dépend des commerçants. Par exemple, il y a plusieurs types de primeurs à Sainte-Lucie. Certains privilégient un prix faible au détriment de la qualité et des personnes vont acheter ce type de produits parce qu'elles sont plutôt à la recherche de ce type de prestations ; inversement, des primeurs misent sur une gamme plus élevée et cela s'en ressent sur le prix.

Une chose est certaine, si nous ne maîtrisons pas les montants des droits de place, cela risque de se reporter et donc d'alourdir les prix. Cela participe effectivement de l'attractivité de nos marchés et de l'offre. L'étude permettra d'avoir un diagnostic et une visibilité, et éventuellement d'encourager les commerçants à améliorer leurs prestations et leurs offres."

**M. le Maire :** "Cela dit, il n'est pas très logique qu'il n'y ait pas d'étude."

**Mme LAKE-LOPEZ :** "Cela aurait dû."

**M. le Maire :** "Si cela ne vient pas d'eux, il faut que cela vienne de vous."

**Mme LAKE-LOPEZ :** "Bien sûr."

**M. le Maire :** "Tout le monde a un avis. Une étude doit être faite. Donc, s'il vous plaît, donnez satisfaction à notre collègue."

D'autres questions ?"

**Mme VESSIÈRE :** "Pourquoi la SOMAREP n'a-t-elle pas répondu à l'appel d'offres ?"

**Mme LAKE-LOPEZ :** "Cette question m'a déjà été posée en commission. Il est compliqué dans le cadre d'une procédure de s'exprimer à la place de la SOMAREP. Je peux vous donner un avis qui n'engagerait que moi. Il me semble compliqué de vous donner une réponse. Je ne sais pas si je peux."

**Mme VESSIÈRE :** "C'était juste dans le cas où ils se seraient exprimés."

**Mme LAKE-LOPEZ :** "Ils ne se sont pas forcément exprimés. Quand on voit la prestation, notamment la gestion des déchets et le tri, je suppose que compte tenu des exigences du cahier des charges, et étant informés du report important sur les tarifs des droits de place, ils ne se sont probablement pas sentis en capacité de répondre à l'appel d'offres."

On voit bien avec « Les Fils de Madame Géraud », je ne suis pas rentrée dans les détails, parce que vous avez le rapport, je n'ai pas forcément envie de les rendre publics, que cela représente un coût. Ces sociétés font appel à des prestataires qui appliquent des prix, compte tenu de nos exigences en tout cas, élevés et impactants. Je suppose qu'ils nous connaissent bien. Cela reste une supposition."

**Mme VESSIÈRE :** "C'étaient les mêmes remarques que Monsieur AUFFRET. Les habitants et commerçants qui s'installent sur le marché se renvoient la balle. Les habitants disent que c'est trop cher, les commerçants répondent que leurs droits de place sont élevés. Il y a un joyeux échange !

Vous avez indiqué que les droits de place n'allaient pas augmenter, tant mieux, mais je rappelle que nous avons voté en décembre une hausse."

**Mme LAKE-LOPEZ :** "Les augmentations correspondent à l'inflation et sont naturelles."

**Mme VESSIÈRE :** "Le prestataire retenu a répondu que la redevance sur les déchets sera peut-être moindre. Cela dit, il abandonne les bacs de déchets alimentaires. Je ne sais pas comment il va trier ses ordures à la sortie. J'imagine qu'au bout d'un certain temps, il pourra nous rendre compte sur la façon dont il procède ?"

**Mme LAKE-LOPEZ :** "Vous avez tout le détail dans le rapport."

**Mme VESSIÈRE :** "Oui, il explique dans le rapport qu'il va recycler 90 ou 98%."

**Mme LAKE-LOPEZ :** "Pas seulement, il parle de pré-collecte."

**Mme VESSIÈRE :** "Oui. Nous verrons comment cela se passe."

Les gens disent également que l'offre sur les marchés actuellement n'est pas variée. Par exemple, il n'y a pas de maraîcher, pas de producteur. Il y a surtout des primeurs, lesquels sont branchés sur Rungis, c'est-à-dire de la même façon que certains sédentaires de la Ville, qui font d'ailleurs bien leur job et qui parfois d'ailleurs vendent moins cher que sur le marché.

Le locavore, les produits à circuit court sont à peu près absents de nos marchés, alors que l'Île-de-France est à la fois une région urbaine, mais aussi agricole : 47% de son territoire est consacré à l'agriculture.

À la lecture des 68 pages du rapport de la DSP, il semble que le prestataire retenu n'était pas celui qui faisait le plus de propositions sur ce sujet-là. Un qui pensait offrir 3 mois de gratuité à de nouveaux producteurs. On espère que celui-ci va relever le défi de producteurs, c'est-à-dire installation sur le marché de prestataires différents de ce que nous avons actuellement. Je parle surtout pour les commerces de bouche. À vrai dire, c'est ce qui m'intéresse le plus : faire les courses et cuisiner.

D'ailleurs, dans votre rapport, vous dites qu'une étude circonstanciée sera demandée aux prestataires à la fin de la première année civile ; nous espérons qu'elle sera présentée en Conseil municipal, au moins, nous verrons les progrès accomplis.

D'autre part, la commission des marchés promet une « *redevance conséquente* » de la part de ce prestataire, probablement crescendo ; donc, évidemment, nous ne pouvons que lui donner sa chance et voter pour.

Autre remarque : le site de la Ville présente le marché à Issy avec le nombre d'exposants. Je me demande s'il ne faudrait pas le corriger. Je connais bien celui de Corentin Celton. Vous annoncez 40 exposants le dimanche. Le dernier dimanche, il y en avait 18 !, personnellement, je n'en ai jamais vu plus de 20. Vous en annoncez même 40 le mardi ! Ce dernier mardi, il y en avait 5. C'est un peu dommage. Et 40 cet après-midi, il n'y avait même pas la dizaine. Je ne les ai pas comptés un par un, mais cela m'a paru assez faible. Si on veut informer les Isséens, il faut peut-être corriger.

**Mme LAKE-LOPEZ** : "Sur la question des producteurs, ou en tout cas des maraîchers, la première chose, c'est qu'il faut assumer ce choix, parce que nous avons de nombreux primeurs avec des offres véritablement variées. Nous avons même un primeur 100 % bio !

Une des raisons pour lesquelles le candidat actuel a retenu notre attention, c'est qu'il a établi un certain nombre de partenariats, notamment avec les fédérations nationales de paysans et de producteurs. Ce sera l'occasion de voir si nous pouvons avoir des offres, pourquoi pas, même en circuit court.

Rendre publique l'étude circonstanciée ne me pose pas de problème."

**M. le Maire** : "Il faut appliquer les textes."

**Mme LAKE-LOPEZ** : "Donc, à voir en fonction des textes.

Par ailleurs, je m'étonne qu'il y ait un détail sur le site."

**Mme VESSIÈRE** : "J'ai la capture d'écran si cela vous intéresse."

**Mme LAKE-LOPEZ** : "Je vais vérifier. Le nombre de commerçants varie d'une séance à l'autre."

**Mme VESSIÈRE** : "Je vous l'accorde, mais il y a de la marge de 18 à 40 et de 5 à 40 !"

**M. le Maire** : "Sabine, s'il vous plaît, remplissez ces cases et donnez à nos conseillers les renseignements qu'ils demandent."

**Mme LAKE-LOPEZ** : "Oui."

**M. le Maire** : "Il nous faut voter.

Avis contraires ? Abstentions ?

Ah, cette fois, c'est la gauche qui se « rebelle ». Donc, adopté."

Le Conseil municipal :

**APPROUVE** le choix du groupement Le Comptoir des marchés / Mutual Waste, dont le mandataire est Le Comptoir des marchés, sis 56 rue Alphonse Melun 94230 Cachan, afin d'être le délégataire pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement.

**APPROUVE** le contrat portant concession de service public pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou la Maire-Adjoint délégué à signer le contrat pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement avec le groupement Le Comptoir des marchés / Mutual Waste, dont le mandataire est Le Comptoir des marchés, ainsi que tous les actes associés.

**PRECISE** que les dépenses et les recettes correspondantes sont inscrites au budget municipal.

**Adopté à l'unanimité**

**Se sont abstenus : 4 : Didier VERNET, Laurent THIBAUT, Sophie MEREAU, Patrick AUFFRET.**

**M. le Maire.-** "Un vœu a été déposé par la liste « Vivre Issy Pleinement ». Le Conseil municipal peut émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local. Ce vœu doit porter sur un objet d'intérêt local. Nous passons donc la parole à la liste « Vivre Issy pleinement ». Fabienne donnera la réponse."

**M. BART.-** "Merci, Monsieur le Maire.

Nous présentons un vœu en soutien à Boualem Sansal

Le 16 novembre 2024, un écrivain français, Boualem Sansal, 75 ans, a été arrêté à son arrivée en Algérie.

Depuis maintenant plus de 2 mois, cet homme, gravement malade, est soumis à l'isolement total dans une prison algérienne.

Son avocat français ne peut toujours pas lui rendre visite, faute de visa.

Coupable d'avoir écrit et parlé en homme libre, il est accusé de « complot contre la sûreté de l'État » et se retrouve emprisonné sans autre forme de procès. Les accusations portées contre lui sont très graves et pourraient entraîner une peine de prison à perpétuité.

De nombreuses villes françaises ont affiché leur soutien à Boualem Sansal et appellent à sa libération : La Grande Motte, Strasbourg, Nice et tant d'autres.

Lors de son traditionnel festival du livre, la Ville d'Issy-les-Moulineaux met régulièrement à l'honneur la liberté et la résistance.

Nous ne pouvons pas rester indifférents au sort actuellement réservé à Boualem Sansal, figure essentielle de la lutte contre le fondamentalisme religieux et les dérives autoritaires, et qui incarne des valeurs humanistes et universelles.

L'honneur de notre pays et de notre Ville, c'est de refuser que des compatriotes soient pris en otage.

Nous, élues et élus de la Ville d'Issy-les-Moulineaux, réaffirmons notre soutien indéfectible à la liberté d'expression, exprimons notre solidarité avec Boualem Sansal et appelons à sa libération immédiate."

**M. le Maire.**- "Merci. Fabienne répond."

**Mme LIADZE.**- "L'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales précise que *le Conseil municipal peut émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local*, c'est-à-dire qu'ils aient une incidence particulière sur la vie de la commune.

Bien que nous soyons très attachés au respect de la liberté d'expression et que nous condamnions fermement l'arrestation de Monsieur Boualem Sansal, ce sujet relève du droit international dont les États sont les acteurs. Ce vœu n'est donc pas pourvu d'intérêt local.

Mais au-delà de la cause défendue, je tiens à rappeler que depuis 2021, nous accueillons au mois de décembre à La Médiathèque Centre-Ville l'association Amnistie Internationale dans le cadre de la journée internationale des droits de l'homme, intitulée « Les 10 jours pour signer ». Cet événement consiste à faire signer le plus grand nombre de lettres en faveur de 9 personnes ou causes dont les droits humains sont bafoués dans le monde.

Enfin, nous étudions actuellement les initiatives qui pourraient être prises par notre Ville pour soutenir la liberté d'expression et cet écrivain, effectivement lors du Festival du Livre. Il est toutefois proposé de rejeter ce vœu."

**M. le Maire.**- "Nous appliquons le texte mais laissons entrevoir une solution qui viendrait de notre part. Merci à vous, Fabienne.

Nous passons au deuxième vœu. C'est Jean-Baptiste BART."

**M. TANTI.**- "Vous considérez que vous avez voté, Monsieur le Maire ? Que fait-on du vœu ?"

**M. le Maire.**- "Nous passons maintenant aux questions orales, 20 minutes au plus."

**M. TANTI.**- "Que fait-on du vœu ?"

**Mme LIADZE.**- "Nous allons voter sur le vœu. Il est proposé de le rejeter, mais nous allons voter."

**M. THIBAUT.**- "Pour que ce soit bien clair : comme l'autre jour, nous votons sur l'irrecevabilité ?"

**M. TANTI.**- "La majorité municipale souhaite voter contre ce vœu."

**M. le Maire.**- "Non. Nous demandons à notre adjointe de nous proposer une solution. Nous allons donc profiter du Festival du Livre pour en parler ou donner des instructions lors de notre réunion en médiathèque pour que les gens puissent déposer les réclamations que nous transmettrons. Juridiquement, c'est ainsi.

Qui est pour cette solution un peu « bâtarde » mais qui nous permet d'exister ?

Avis contraire ?

**M. TANTI.**- "Monsieur le Maire, nous voulons un vote sur le vœu, pas sur une solution que vous avez sortie du chapeau !

Lorsque votre majorité aura voté contre, j'estime qu'elle sera exactement dans la ligne..."

**M. le Maire.**- "... Vous ne pouvez pas voter de vœu qui n'est pas d'intérêt local."

**M. TANTI.**- "... de Madame Rima HASSAN qui, au Parlement européen, a voté contre !"

*(Vives réactions de la Majorité.)*

**M. TANTI.**- "Eh bien, votez pour si vous n'estimez pas cela !"

**Mme VESSIÈRE.**- "L'intérêt local est un argument fallacieux. C'était l'argument pour Paul Watson, et ce sera l'argument pour d'autres. C'est complètement fallacieux."

**Mme LIADZE.**- "Il est proposé de rejeter ce vœu.

Qui est d'accord pour rejeter ce vœu ?

Qui est contre le rejet ?

Qui s'abstient ?"

Le Conseil municipal :

**VOTE** sur l'irrecevabilité du vœu présenté par la liste « Vivre Issy Pleinement » sur le soutien à Boualem SANSAL.

**Adopté par 37 voix**

**Ont voté contre : 8 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI, Didier VERNET, Laurent THIBAUT, Sophie MEREAU, Patrick AUFFRET, Cyrille GRANDCLEMENT.**

**Mme VESSIÈRE.**- "La liberté d'expression n'a pas de prix !"

**M. le Maire.**- "C'est réglé."

**M. TANTI.**- "Je constate, Monsieur le Maire, que vous avez fait lever la main 3 fois et qu'un certain nombre n'ont levé la main aucune des 3 fois !"

**M. le Maire.**- "Et alors ?"

**M. TANTI.**- "C'est comme cela."

**Mme VESSIÈRE.**- "Pour le rejet, cela n'a pas été comptabilisé complètement."

**M. le Maire.**- "Merci. Nous passons à la suite de l'ordre du jour."

**M. TANTI.**- "Je répète que ce vote contre s'assimile à celui de Madame Rima HASSAN au Parlement européen."

**M. le Maire.**- "Oui, mais bien sûr !"

**Mme LIADZE.**- "N'importe quoi !"

**M. le Maire.**- "Nous sommes très sensibles à cet amalgame."

**M. TANTI.**- "Vous acceptez toutes les interprétations du Maire, vous accepterez celle-ci. Nous avons la liberté de voter et le droit de dire ce que nous en pensons."

**M. RIGONI.**- "Nous ne sommes pas à l'Assemblée nationale, mais à la Ville d'Issy-les-Moulineaux."

**M. le Maire.**- "Nous passons aux questions orales.

Je vous rappelle la règle, 20 minutes leurs sont consacrées en fin d'ordre du jour."

**Question orale n° 1 concernant les Vœux de la Municipalité : invitation opposition / coût des 3 marchés.**

**M. BART.**- "J'ai un vœu pour les vœux ! C'est une question orale et non un vœu, même si je vais parler de vœu. J'espère que c'est clair pour tout le monde.

Le 10 janvier dernier, devant environ 2 000 personnes, vous avez présenté vos vœux au Palais des Sports.

Une fois de plus, vous aviez émis l'ordre peu républicain de ne pas y convier le moindre élu d'opposition. Cet ordre fut hélas appliqué avec zèle puisque, en plus d'être appliqué aux élus d'opposition, il fut aussi appliqué aux citoyens que nous avons proposés pour assurer le rôle d'assesseurs lors des 3 dimanches d'élections de 2024 (élections européennes et législatives) et à certains conseillers de quartiers pourtant élus par la population. Ce manque de reconnaissance, malgré les promesses, est profondément déplorable.

En plus de ce filtrage politique, un autre aspect nous questionne sur cette cérémonie : son coût. Alors que certaines villes ou institutions ont réduit la voilure pour leur cérémonie de vœux, cela n'a pas semblé le cas pour vos vœux du 10 janvier."

**M. le Maire.**- "Certaines villes l'ont supprimée, Monsieur."

**M. BART.**- "Oui, voilà !"

**M. le Maire.**- "Voilà, vous êtes content !"

**M. BART.**- "Pourriez-vous nous donner le coût total TTC, c'est-à-dire toutes les prestations incluses (traiteurs, boissons avec ou sans alcool, sonorisation, écrans, films de communication, décors, fleurs, frais de personnels, locations diverses, sécurité, invitations...) de cette cérémonie en précisant les détails de ces dépenses ? Les trois marchés figurant dans le relevé de décisions laissent à penser que le montant total est supérieur à 200 000 € TTC."

**M. le Maire.**- "Claire SZABO, chargée du protocole."

**Mme SZABO.**- "Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Conseiller,

Le vendredi 10 janvier dernier, Monsieur le Maire et son équipe municipale ont présenté devant plus de 2 000 personnes, leurs vœux. Manifestation de la positivité et de l'optimisme, cette cérémonie joue un rôle important pour les acteurs qui s'investissent au service de nos concitoyens et auxquels nous souhaitons témoigner notre reconnaissance : parents d'élèves, enseignants, présidents d'associations, représentants des forces de sécurité, professionnels de santé, chefs d'entreprise, commerçants sont conviés à partager un moment chaleureux au cours duquel nous exprimons nos aspirations pour l'avenir. Ces vœux ont donc vocation à réunir ceux qui, avec abnégation, participent à la construction du bien commun issu et au renforcement des liens sociaux.

*(Réaction de Mme VESSIÈRE.)*

**M. le Maire.**- "Continuez, Claire, c'est nerveux."

**Mme SZABO.**- "Je n'ai pas l'habitude de ricaner quand vous parlez..."

**Mme VESSIÈRE.**- "C'est l'abnégation des assesseurs qui nous fait sourire."

**Mme SZABO.**- "Je continue. Ce n'est pas un échange."

**M. le Maire.**- "C'est vrai que l'implication des assesseurs... On se demande pourquoi..."

**Mme SZABO.**- "Dans un second temps, vous m'interrogez sur le coût de la cérémonie de présentation des vœux de la Municipalité du vendredi 10 janvier dernier au Palais des Sports Robert Charpentier.

Le montant total des dépenses s'est élevé à 144 585 euros, montant inférieur aux 200 000 euros que vous avancez. Pour être exhaustive, le détail de cette somme est le suivant :

- Prestation traiteur : 81 727 €
- Aménagement du site : 10 300 €
- Frais techniques : 16 400 €
- Fleurissement : 981 €
- Disc-Jockey : 1 200 €

- Frais invitations : 8 200 €
- Sécurité : 6 777 €
- Boissons alcoolisées et non alcoolisées : 19 000 €

Quant au film intitulé « *Best Off Issy* », il est utilisé à l'occasion de nombreux autres événements et n'est donc pas compris dans le budget des Vœux."

**M. le Maire.**- "Merci. Vous voilà renseignés.

Encore une fois, d'autres communes n'ont pas tenu ce moment, cela coûte parfois plus cher de ne pas tenir que nous pour tenir. Les gens étaient très heureux de cette cérémonie, même si vous n'étiez pas vous-même très heureuse.

Nous passons au point suivant. Monsieur TANTI. Il n'y a pas de vote."

**Question orale n° 2 concernant Implantation d'un magasin de bricolage suite au départ de l'enseigne BRICOLEX.**

**M. TANTI.**- En 2023, la société Le Chamois, propriétaire des magasins BRICOLEX, a été rachetée par le groupe GIFI. Les 21 magasins BRICOLEX, dont celui d'Issy-les-Moulineaux, ont donc fermé et la plupart d'entre eux ont rouvert sous l'enseigne GIFI.

Le magasin BRICOLEX était particulièrement apprécié par les Isséens, avec ses milliers de références en bricolage, décoration, produits de ménage, accessoires, produits de jardinage ou encore quincaillerie. Il est aujourd'hui très regretté ; le magasin GIFI n'offrant pas du tout les mêmes produits. De plus, l'enseigne GIFI connaît des difficultés actuellement et son avenir est incertain, malgré le soutien récent de ses banques.

Pour trouver une offre correcte en bricolage, au-delà des quelques produits proposés dans les grands magasins, les habitants de la Ville doivent se rendre à Paris ou à Boulogne-Billancourt.

Savez-vous si une enseigne de bricolage a actuellement pour but de venir s'installer en ville ? Si non, ne serait-il pas temps de prospecter pour en faire venir une ? Certains centres commerciaux, comme Les 3 Moulins, ont de la place pour en accueillir une et cela contribuerait d'ailleurs à les relancer."

**M. le Maire.**- "Sabine."

**Mme LAKE-LOPEZ.**- " La Ville d'Issy-les-Moulineaux œuvre activement pour garantir une offre commerciale diversifiée et de qualité, en veillant à ce qu'elle réponde aux besoins et aux attentes des Isséens. Cet engagement se traduit par des actions concrètes et continues pour favoriser l'implantation de commerces variés, dynamiques et adaptés à la vie locale.

Dès l'annonce du rachat du groupe Chamois par GIFI, entraînant le départ de BRICOLEX, nous avons fait part de nos fortes réserves concernant la nouvelle orientation commerciale. Bien que nos marges d'actions aient été fortement limitées par le cadre juridique, nous avons maintenu cette position avec conviction et détermination.

Consciente de l'importance d'un magasin de bricolage pour le quotidien des habitants de la Ville, la municipalité a anticipé cette évolution en engageant des démarches soutenues auprès de nombreuses enseignes, grandes et petites, dans l'objectif d'attirer un acteur du secteur. Il est cependant à noter que le modèle économique de ces enseignes constitue un défi majeur, car elles privilégient souvent des implantations en périphérie ou dans des zones commerciales autonomes, au détriment des centres-villes. En outre, la plupart de ces enseignes recherchent des surfaces commerciales comprises entre 300 et 500 m<sup>2</sup>, ce qui limite davantage les opportunités foncières à Issy-les-Moulineaux, et exclut la galerie marchande des 3 Moulins, que vous mentionnez, faute de locaux vacants adéquats notamment.

Dans un contexte commercial en pleine mutation, marqué par la montée des démarches durables et l'intégration de l'intelligence artificielle, il leur est également nécessaire d'adapter leur stratégie pour répondre à ces nouvelles tendances. Face à la concurrence du commerce en ligne, les grandes enseignes investissent désormais dans des services d'accompagnement pour le « faire soi-même » et la rénovation énergétique. Certaines révisent leur modèle économique pour favoriser des implantations urbaines de proximité, combinant points de vente physiques et services digitaux.

La Ville concentre ainsi ses efforts de prospection notamment auprès de ces acteurs innovants, en phase avec les nouvelles tendances et les attentes actuelles, capables de répondre à ce défi et d'offrir aux Isséens une offre locale pratique et de qualité.

Des échanges constructifs ont déjà été engagés avec des enseignes telles que Castorama et Bricorama, qui développent des formats de magasins spécialement conçus pour s'adapter aux nouvelles tendances du marché, aux environnements urbains denses et aux besoins actuels des consommateurs.

Soyez donc assuré que la municipalité reste pleinement mobilisée pour identifier des solutions durables et adaptées, répondant aux attentes des Isséens.

Enfin, nous restons attentifs à l'évolution de la situation du magasin GIFI et vigilants quant aux opportunités de renforcer l'offre commerciale locale en cohérence avec les besoins de la population"

**M. le Maire.**- "Merci.

Nous passons au dernier point. C'est Martine VESSIÈRE et David DAOULAS qui répondra pour la ligne du T2."

### **Question orale n° 3 concernant la Ligne du T2 : planning des travaux et fermeture / aménagement de passage piéton .**

**Mme VESSIÈRE.**- "La ligne du T2, très empruntée par les Isséens mais aussi par ceux qui travaillent à Issy, va faire l'objet de fermetures partielles essentiellement pour augmenter sa fréquence mais aussi pour agrandir les emplacements de remisage, les deux sujets étant d'ailleurs liés.

Les stations qui desservent Issy à partir de la Porte de Versailles vont être impactées sur des délais plus ou moins longs. Il était prévu lors de la dernière réunion que les travaux débuteraient fin 2024. Ce n'est visiblement pas le cas. Pourriez-vous nous indiquer le planning des travaux et fermetures des diverses stations touchées ?

Dans la consultation, la station Suzanne Lenglen est considérée dangereuse. Nous ajoutons que la station Porte d'Issy est également dangereuse. Il n'y a même pas un passage piéton à son niveau. On traverse au petit bonheur après le départ du tram ! C'est actuellement le meilleur arrêt pour les Isséens du quartier des Varennes. Il mériterait d'être mieux protégé. Un passage piéton bien signalé serait bienvenu."

**M. DAOULAS.**- "En réponse à votre question, je vous transmets les derniers éléments transmis par la RATP avec qui nous échangeons très régulièrement sur ce sujet.

Les travaux ont prévu de démarrer après le salon de l'agriculture, sinon cela aurait un impact concret sur sa tenue, qui se termine début mars. Les travaux commenceront donc le lundi 3 mars 2025.

Ils seront séparés en 4 phases :

1. À compter du lundi 3 mars 2025 : la ligne T2 sera coupée entre Issy Val de Seine et la Porte de Versailles pour 15 jours. Une navette de substitution sera mise en place par la RATP.
2. À compter du lundi 17 mars 2025 : la ligne T2 sera coupée entre Suzanne Lenglen et la Porte de Versailles jusqu'au début du mois de novembre. Il n'y aura pas de navette de substitution mise en place.
3. À compter de début novembre 2025 : la ligne T2 sera coupée entre Issy Val de Seine et la Porte de Versailles pour 15 jours. Une navette de substitution sera mise en place par la RATP.
4. Fin novembre : la ligne T2 sera coupée entre Suzanne Lenglen et la Porte de Versailles pour 15 jours Il n'y aura pas de navette de substitution mise en place

S'agissant de vos observations sur la dangerosité de la station Porte d'Issy, nous n'avons pas attendu votre question pour le signaler à la RATP, bien consciente de cette problématique et qui étudie avec les services techniques de la Ville mais également de la Ville de Paris. Une réunion se tiendra d'ailleurs demain avec la RATP et ce sujet est à l'ordre du jour."

**M. le Maire.**- "Une lettre m'a été adressée par une partie de la population sur le klaxon des autobus. Lorsque quelqu'un stationne à côté, cela emmerde les gens du quartier. Certains m'écrivent directement pour me dire : « on en a marre de ces tocards qui stationnent ». Ajoutez cela à l'ordre du jour, parce qu'il y a cette lettre (Monsieur KNUSMANN a dû l'avoir et la donnera à Monsieur DAOULAS) pour cette réunion certainement importante avec M. CASTEX s'il nous fait l'honneur d'être présent.

Merci à vous.

Il n'y a donc pas d'autres questions.

Bonne fin de soirée."

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus à s'exprimer, la séance est levée à 21h02.

**Le secrétaire de séance**

**Le Maire**

**Caroline MILLAN**

**André SANTINI**